

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.
NOUVELLES PERSPECTIVES APPLIQUÉES À LA RÉGION DU LAC
VICTORIA

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
ISABELLE MONCION

AOÛT 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

J'aimerais prendre cette occasion pour remercier tous ceux et celles qui m'ont encouragée au long de la production de mon mémoire.

J'aimerais remercier en particulier ma mère Suzanne Moncion et mon père Michael Clarke, mes « co-directeurs », qui m'ont élevée en écoféministe avant même que l'un d'entre nous ne connaisse le sens de ce mot.

J'aimerais remercier Rachelle Arpin pour m'avoir initiée à la pensée écoféministe et pour les longues discussions à Paris, London et Montréal sur *La haine de la démocratie* et la nouvelle vie.

J'aimerais aussi remercier ma directrice, Madame Bonnie Campbell, pour l'appui lors de la préparation et la rédaction de ce mémoire.

J'aimerais enfin dédier ce travail à mon très cher ami Liam Mannion, qui est décédé tragiquement cette année. Merci, Liam, pour ton esprit vif et brillant, pour tes commentaires sarcastiques, comiques mais toujours honnêtes qui m'ont poussée à me questionner et à mieux développer ma pensée. Il est certain que tous ceux et celles qui ont eu la très grande chance de te connaître poursuivront la lutte pour un monde plus juste en ton nom.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|------|
| LISTE DES FIGURES ET BOÎTES..... | v |
| LISTE DES TABLEAUX..... | vi |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES..... | vii |
| RÉSUMÉ..... | viii |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| CHAPITRE 1 | |
| LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE..... | 7 |
| 1.1 Le Rapport Brundtland..... | 7 |
| 1.1.1 Le projet du complexe de la rivière Romaine..... | 11 |
| 1.2 Les différents courants au sein de la notion du développement durable.... | 14 |
| 1.2.1 Le développement durable axé sur l'économie..... | 15 |
| 1.2.2 Le développement durable axé sur le social..... | 18 |
| 1.2.3 L'écoféminisme..... | 22 |
| 1.3 Les principales variables étudiées..... | 37 |
| CHAPITRE II - LE LAC VICTORIA – LA RÉGION ET LES | |
| ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES..... | 39 |
| 2.1 Le Lac Victoria..... | 39 |
| 2.2 La EAC..... | 41 |
| 2.2.1 L'histoire de la EAC..... | 42 |
| 2.2.2 Le Traité et les accords de la EAC..... | 42 |
| 2.3 La SADC..... | 51 |
| 2.3.1 L'histoire de la SADC..... | 51 |
| 2.3.2 Le Traité et les accords de la SADC..... | 51 |

| | | |
|--|--|----|
| 2.4 | Le COMESA..... | 55 |
| 2.4.1 | L'histoire du COMESA..... | 55 |
| 2.4.2 | Le Traité et les accords du COMESA..... | 56 |
| 2.5 | Limites et restrictions au commerce..... | 59 |
| 2.6 | Conclusion du deuxième chapitre..... | 59 |
| CHAPITRE III | | |
| IMPACTS DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE SUR LE | | |
| DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION DU LAC VICTORIA | | |
| 3.1 | Intégration économique et droits à la vie..... | 65 |
| 3.1.1 | Le droit à l'eau potable..... | 65 |
| 3.1.2 | Le droit à la nourriture (y compris le droit à l'eau et à l'irrigation) et le droit à la sécurité alimentaire..... | 66 |
| 3.1.3 | Le droit au travail..... | 70 |
| 3.1.4 | Le droit à la santé..... | 73 |
| 3.1.5 | Le droit à la liberté de mouvement..... | 74 |
| 3.1.6 | Le droit à la paix..... | 75 |
| 3.1.7 | Le droit à la sécurité « tout court » | 76 |
| 3.1.8 | Le droit à la sécurité économique..... | 77 |
| 3.2 | Environnement..... | 79 |
| 3.2.1 | Le Kenya..... | 81 |
| 3.2.2 | L'Ouganda..... | 83 |
| 3.2.3 | La Tanzanie..... | 84 |
| 3.3 | Conclusion du troisième chapitre..... | 86 |
| CONCLUSION..... | | |
| 88 | | |
| RÉFÉRENCES..... | | |
| 93 | | |

LISTE DES FIGURES ET BOÎTES

| Figure | | Page |
|--------|--|------|
| 1.1 | Les trois axes du développement durable..... | 14 |
| 1.2 | Le développement durable axé sur l'économie..... | 15 |
| 1.3 | Réorganisation des axes du développement durable d'après les courants économicistes..... | 16 |
| 1.4 | Développement durable axé sur le social..... | 19 |
| 2.1 | Plan du Lac Victoria..... | 39 |
| 2.1 | Intégration économique..... | 41 |

LISTE DES TABLEAUX

| Tableau | | Page |
|---------|---|------|
| 3.1 | Apport énergétique alimentaire..... | 68 |
| 3.2 | Aliments – indice de production..... | 69 |
| 3.3 | Contamination bactériologique dans la région du Lac Victoria..... | 78 |
| 3.4 | Concentration de phosphores dans l'eau en milligramme par litre..... | 80 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|-----------------|---|
| AFTZ | African Free Trade Zone |
| CMED | Commission mondiale sur l'environnement et le développement |
| COMESA | Common Market of Eastern and Southern Africa |
| EAC | East African Community |
| FAO | Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FMI | Fond monétaire international |
| LVBC | Lac Victoria Bassin Commission |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| RPSWR | Revised Protocol on Shared Watercourse Resources |
| SADC | South African Development Community |
| SADC- Côte-Nord | Société d'aide au développement des collectivités de la Côte-Nord |

RÉSUMÉ

Le développement durable est un concept qui semble être prêté à toutes les sauces. Depuis sa plus populaire parution dans le Rapport Brundtland de 1987, il a servi à défendre autant des projets écologiques que profitables économiquement. Ce travail propose d'examiner de près la notion de développement durable en adoptant comme cadre théorique des concepts clés de l'écoféminisme et de l'auteur Ricardo Petrella. L'écoféminisme est une pensée peu connue mais avec un apport potentiellement riche pour la compréhension et la définition du développement durable. Afin de démontrer en quoi de nouvelles perspectives sont indispensables à la pensée du développement durable nous présenterons, en un deuxième temps, une analyse de l'impact des organisations économiques – la EAC, la SADC et le COMESA – et leurs traités de libre échange en particulier, sur le développement durable de la région du Lac Victoria. Nous démontrerons que bien que ces communautés prétendent vouloir réaliser un développement durable, elles ne pourront le réaliser tant qu'elles souhaitent d'abord et avant tout réaliser une croissance économique par le biais de la libéralisation.

INTRODUCTION

Un processus d'intégration commence d'habitude avec une zone préférentielle de commerce. Ensuite, celle-ci est suivie par une union douanière et doit mener, si tout se déroule comme prévu, au but ultime d'un marché commun. Ces étapes d'intégration économique sont celles que souhaitent emprunter trois communautés économiques qui seront à l'étude lors de ce travail : la East African Community (EAC), la South Africa Development Community (SADC) et le Common Market for East and South Africa (COMESA). Le but annoncé de cette intégration économique est d'élever le niveau de vie des Africains en stimulant les investissements dans la région grâce au libre mouvement des biens et des individus et à l'élimination des barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce entre les États membres. De telles stratégies économiques ainsi que plusieurs autres sont introduites afin d'apporter, entre autre, un « développement durable » à la région.

Nous tiendrons deux desseins lors de notre propos. D'abord, nous souhaitons proposer une discussion sur la notion de développement durable. Depuis la publication officielle du terme dans le Rapport Brundtland de 1987, cette expression a servi de titre de conférences, d'instituts, de ministères et plus encore. Nous estimons que la popularité de ce concept fait partie de sa force, mais que l'absence de précision du sens de l'expression « développement durable » est nulle doute sa plus grande faiblesse. C'est pourquoi nous souhaitons maintenir l'usage de cette expression, plutôt que de la rejeter comme proposerait Latouche (2004). Nous proposerons de nouvelles perspectives qui méritent de participer au débat sur la question, et que nous estimons pourront apporter une valeur certaine à la précision et à la réalisation d'un développement durable.

L'expression « développement durable » est une traduction de l'expression anglaise « *sustainable development* ». C'est la première traduction qui a été faite de l'expression anglaise mais dans certaines éditions ultérieures du Rapport Brundtland, on retrouve la traduction « développement soutenable ». Bien que le mot durable ne traduise pas parfaitement l'idée anglophone de *sustainable*, qui implique la capacité de régénération, nous nous sommes tenues à la traduction originale puisque celle-ci semble déjà plus popularisée et acceptée au Québec. À titre d'exemple, on retrouve au Québec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs; le Centre québécois de développement durable; et à l'Université du Québec à Montréal, le Centre d'études Développement durable, éthique et communications. Nous avons donc choisi d'emprunter la traduction originale qui semble être acceptée à plus grande échelle.

La discussion que nous offrirons sur le développement durable nous mènera aux théories écoféministes. L'écoféminisme est à la fois un cadre théorique d'analyse et un mouvement politique qui demeure encore peu connu bien que ses origines remontent aux années 70. C'est un corpus de pensées qui souhaitent d'abord et avant tout tisser des liens entre les études féministes et les études en écologie. Tel que nous le verrons plus bas, l'écoféminisme, comme toutes théories en sciences sociales, n'est pas une théorie homogène. De nombreux débats existent entre écoféministes et de nombreux concepts et outils pertinents en ressortent. Nous marrions certaines théories écoféministe avec le travail du penseur Ricardo Petrella. Loin de nous l'intention de faire de Petrella un écoféministe, mais cet auteur et activiste pour la protection de l'eau, propose des idées et des droits qu'il dénomme les droits à la vie et qui seront décrits plus loin, qui permettent de penser le développement durable sous de nombreux angles pour un débat plus riche et complet.

Nous appliquerons ces concepts à une région en particulier partagée entre les communautés économiques citées plus haut : le Lac Victoria. Le Lac Victoria est la

deuxième plus grande étendue d'eau douce au monde et est réparti entre la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda (Clarke et King, 2004). En nous intéressant à la littérature sur le développement durable sous un angle d'analyse écoféministe, nous poserons la question à savoir « quels sont les effets sur le développement durable des accords de libre échange des pays du Lac Victoria? ». Nous arguerons qu'en théorie, l'agencement de l'intégration économique avec développement durable comme proposent de le faire nos trois communautés, est conceptuellement difficile et qu'en pratique, les résultats attendus restent à être démontrés. L'intégration économique par la voie première de la libéralisation vise d'abord et avant tout la croissance économique. Cette croissance est dépend d'une utilisation non-rémunérée de la nature et des personnes afin d'assurer le plus grand profit monétaire (Cavanagh et Mander, 2004; Mies, 1993a). En revanche, le développement durable requiert une protection des personnes et de leurs droits, ainsi que de la nature et de l'environnement. C'est surtout parce que le développement durable est fondamentalement ancré dans le long terme alors que l'économie néolibérale vise d'abord la maximisation du profit dans le court terme que nous considérons que la EAC, la SADC et le COMESA peuvent difficilement assurer le développement durable de leurs États membres.

Les accords et traités des communautés économiques de la Tanzanie, du Kenya et de l'Ouganda touchent plusieurs domaines qui peuvent affecter le développement durable de la région tel que l'industrie des mines ou encore celle des poissonneries. Pour répondre aux exigences plus circonscrites d'un mémoire, nous avons choisi de nous intéresser, pour ce qui est du développement durable, au rapport agriculture et eau. Dans chacun de ces pays, la part la plus importante du produit intérieur brut (PIB) provient de l'agriculture, et en conséquence, une part importante de l'eau de ces pays y est destinée. En Tanzanie, 93% de l'eau est destinée à l'agriculture, au Kenya, ce chiffre est de 64% et de 39% en Ouganda (Clarke et King, 2004, p.24). L'agriculture et l'eau entretiennent un rapport intime qui témoignera de l'état du

développement de nos trois pays. Par ailleurs, en plus de représenter 70% des travailleurs agricoles en Afrique, Falquet nous indique que les femmes sont les premières frappées par la pollution de l'eau (par exemple, à travers la contamination du lait maternel par des pesticides), ainsi que par la pénurie de l'eau (ce sont elles qui marcheront plus loin pour chercher l'eau lorsque la source sera asséchée, par exemple) (2002, p.118). Le théorique se joint donc au pratique pour justifier notre adoption du cadre théorique écoféministe.

Ce mémoire aborde donc des enjeux de toute première importance : alors que d'un côté, la quantité d'eau douce est en diminution à travers le monde, les besoins augmentent et les zones de libre-échange s'élargissent. De plus, il propose l'usage de perspectives relativement peu connues, mais que nous considérons particulièrement pertinentes d'abord pour *l'étude*, mais ensuite et surtout, pour la *réalisation* d'un développement durable.

Il s'agira d'une recherche documentaire et comparative. Notre cadre d'analyse qui nous permet une certaine distanciation critique, sera alimenté par la littérature sur le développement durable et l'approche écoféministe. Comme nous cherchons à marier le théorique et le pratique, le format de notre mémoire suivra cette même logique. Le premier chapitre s'intéressera aux théories de développement durable. Nous souhaitons, dans ce chapitre, offrir au lecteur et à la lectrice un survol de l'évolution et du développement des recherches en développement durable. Nous justifierons aussi, lors de ce chapitre, notre préférence pour les théories écoféministes et les pensées de Riccardo Petrella sur le développement durable. Lors de ce premier chapitre, nos critères d'évaluation du développement durable et nos variables étudiées seront présentées.

Le deuxième chapitre fera la mise au point sur le Lac Victoria. Nous offrirons d'abord une brève présentation de cette région, de son importance pour les populations qui s'y trouvent, et des accords et traités qui régissent le Lac. Nous justifierons ici notre intérêt pour la région en raison de l'agriculture, des stressés écologiques et des traités de libre échange qu'on y trouve. Nous présenterons à leur tour chacune des communautés économiques, les agences qui en font partie et les règlements qui les régissent. Nous nous intéresserons particulièrement aux aspects de ces règlements qui touchent l'eau, les femmes et le développement durable.

Le dernier chapitre portera un regard analytique, à partir des théories du premier chapitre sur les données du deuxième. Nous ferons ceci en deux temps : d'abord sous un axe plutôt environnemental, et ensuite sous un axe social. L'axe environnemental évaluera les accords et traités des communautés du point de vue de la présence de produits toxiques dans l'eau du Lac Victoria. L'axe social s'intéressera aux accords et traités des communautés économiques. Ayant comme mission principale la croissance économique par la voie de l'économie de marché, en supprimant la possibilité qu'avaient les trois États en question de mettre en place des barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce, ces dimensions des accords des communautés économiques introduites récemment en Afrique de l'Est apparaissent comme peu compatibles avec le développement durable. Nous démontrerons à titre d'illustration que la présence de produits chimiques dans l'eau du Lac Victoria a augmenté et que par conséquent, les droits à la vie des populations touchées auront été négligés avec l'arrivée des accords de libre échange de la région. De telles répercussions des accords de libre échange s'inscrivent à notre avis, dans une continuité de la logique de domination de la nature et des personnes et sont à l'antipode d'un développement dit durable.

En conclusion, nous reviendrons sur notre hypothèse à partir des données rassemblées et des arguments développés dans le corps du mémoire et nous proposerons de nouvelles pistes à suivre pour des recherches ultérieures.

CHAPITRE I

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ÉCOFÉMINISME

Le développement durable est un concept qui a été officialisé en 1987 avec le rapport Notre avenir à tous. Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) de l'Organisation des Nations Unies; rapport plus connu sous le nom de Rapport Brundtland, d'après le nom de la directrice de la Commission, Gro Harlem Brundtland (Première Ministre de la Norvège à ce moment-là). Nous nous servons du Rapport Brundtland comme point de départ pour notre étude du concept de développement durable. Ensuite, nous présenterons les courants de pensées qui découlent de la notion de développement durable pour nous intéresser particulièrement à celles de Riccardo Petrella et ses « droits à la vie ». Ce travail nous permettra, en un deuxième temps, de nous intéresser à l'écoféminisme et de démontrer en quoi ces nouvelles théories sont remarquablement bien placées pour traiter de la question du développement durable.

1.1 Le rapport Brundtland

En 1949, le Président Truman proposait une nouvelle règle de jeu : celle du développement international. Le développement international, d'après le Point IV du discours de ce même Président, devait comprendre le transfert de sommes d'argent des pays riches vers les pays pauvres – à l'instar du plan Marshall – afin de participer à la réduction de la pauvreté de ces dernières régions (Rist, 1996, p.51). Concrètement, Truman souhaitait offrir aux pays visés plus de nourriture, plus de vêtements, plus de matériaux de construction, plus d'énergie mécanique, bref, plus de

pouvoir de consommation. Trente-huit ans plus tard, sortait un rapport qui proposait que ce fameux « développement » dont nous parlait Truman n'avait peut-être pas produit les résultats prévus dans les discours officiels. On suggérait dans ce Rapport que le développement ne pouvait pas prendre n'importe quelle forme, que finalement le mode de consommation du Nord n'était peut-être pas reproductible partout, et que le développement devrait d'abord et avant tout être « durable ».

La Commission qui rédigea ce Rapport fut formée par une proposition de l'Assemblée générale des Nations-Unies en 1983. « Au total, 6 commissaires proviennent de pays riches occidentaux, 3 de pays de l'Est et 12 de pays en voie de développement (dont la Chine) » (CMDE, 1989, p. XIII). Cette équipe devait nous proposer « un programme global de changement » (CMDE, 1989, p.XIX), un changement qui devait prendre la forme d'un développement durable basé sur des politiques et processus qui mariaient la croissance économique à la préservation de l'environnement (Rios Osorio *et al.*, 2005).

Lorsqu'il est question du développement durable, le Rapport Brundtland est, depuis sa publication, un incontournable. C'est dans ce Rapport qu'on retrouve la définition officielle de l'ONU, définition d'un concept qui est devenu depuis le « buzz-word » en développement (Nayar, 1992, p.1327). « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CMDE, 1989, p.51) nous propose le Rapport. Depuis, cette définition a été reprise autant par des gouvernements que par des organismes publics et privés. Le Protocole sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles de la East Africa Community reprend presque mot par mot la définition du Rapport : « “sustainable development” means development that meets the needs of the present generation without compromising the ability of future generation to meet their own needs. » (EAC, 2006).

Il est important de noter, toutefois, que si ce Rapport officialise le concept de développement durable, l'idée d'agencer le développement avec l'environnement datait de bien avant 1987. On peut penser à la conférence de Stockholm de 1972 des Nations Unies où l'on avait traité de la notion d'éco-développement. Ce concept s'intéressait à l'auto-suffisance des populations par la satisfaction des besoins de base au sein d'un système respectueux de l'environnement (Nayar, 1994, p.1327). Le concept d'éco-développement, d'après Nayar, était voué à l'échec car la notion d'auto-suffisance supposait une importante remise en question du système de commerce international. « The Drafting and Planning Committee for the Stockholm conference noted in its report in April 1972 that 'environmental protection must not be an *excuse* for slowing down the economic progress of emerging countries'. » (PNUE, 2001, c'est nous qui soulignons). « Excuse »? La protection environnementale ne devrait-elle pas plutôt être la *condition* du « progrès »?

Environment became a political auditorium to preach a way of thinking that did not envisage any change in the fundamental structures of society. Most of the literature of the era carried a world-view imbued with an over-riding concern for population growth in the south thereby turning a blind eye to the non-sustainable resource intensive production system of the north and its implications for the environment. (Nayar, 1991, p.1327)

Cependant, en 1974, les déclarations de Cocoyoc rappelaient à leur tour le rôle de l'économie de marché dans la perpétuation de la pauvreté. « The problem today is not one primarily of absolute physical shortage but of economic and social maldistribution and usage. » (Déclarations de Cocoyoc, cité par PNUE, 2001) « The radical tone of such principles, however, did not materialise in any positive action programmes. » (Nayar, 1991, p.1327)

Pour revenir en 1987, alors que le Rapport Brundtland proposait le fameux concept de développement durable, on officialisait à ce moment un concept qui flottait donc depuis quelques moments déjà dans l'esprit de nombreux penseurs et fonctionnaires. Le Rapport dénonce l'industrialisation des pays riches basée sur une

exploitation de la nature et de ses ressources. Il soutient que la consommation d'énergie des pays riches ne peut être le modèle vers lequel aspirent les pays en développement (CMED, 1989, p.17). Le Rapport assure que la « durabilité implique des changements majeurs dans les relations économiques internationales » (p.79). Il signale le trop faible sinon l'absence de sens de responsabilité des investissements des sociétés transnationales (p.101). Il affirme que « le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement durable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs. » (p.10) Le fait que ces remarques conservent leur pertinence aujourd'hui est plutôt problématique lorsqu'on considère que le Rapport Brundtland souhaitait atteindre un développement durable pour l'an 2000.

Autant central au concept de développement durable soit-il, ce Rapport nage aussi dans l'imprécis et parfois même dans la contradiction. Si le principe est de reconnaître la finitude de la nature et le besoin d'adapter exploitation et régénération, cette conception du développement durable repose cependant toujours sur l'idée de croissance:

On lit, en effet, à la page 10 du document : "Pour que le développement durable puisse advenir dans le monde entier, les nantis doivent adopter un mode de vie qui respecte les limites écologiques de la planète."

Toutefois, neuf pages plus loin, il est écrit : "Étant donné les taux de croissance démographique, la production manufacturière devra augmenter de cinq à dix fois uniquement pour que la consommation d'articles manufacturés dans les pays en développement puisse rattraper celle des pays développés. (Latouche, 2004, p.55)

La simple utilisation du terme « rattraper » en dit long sur le paradigme qui entoure ce rapport. On y énumère les activités qui endommagent l'environnement et qui sont contraire au développement durable, tel que « l'agriculture sédentaire, le détournement des cours d'eau, l'extraction minière, l'émission de chaleur et de gaz toxiques dans l'atmosphère, l'exploitation commerciale des forêts et les

manipulations génétiques » (CMED, 1989, p.53). Cependant, on insiste encore une fois sur la croissance économique comme condition du développement afin de satisfaire les besoins essentiels. Évidemment, il n'y aura pas de développement durable là où il y a famine ou maladie, mais qu'entendons-nous par croissance économique? Croissance de production et de consommation dans une économie de marché?

Certes, il est nécessaire, tel que nous le démontrerons plus loin, que la notion du développement durable soit fluide et malléable, qu'elle puisse évoluer dans le temps et prendre de multiples formes dans l'immédiat. Cependant, la notion de durabilité telle que définie par le Rapport évacue les analyses sur les causes de la pauvreté et, d'après Nayar, semble viser la durabilité du système capitaliste plutôt que de se poser la question à savoir si le capitalisme est en soit durable (1992, p.1327). Son absence de précision et sa timidité devant une véritable remise en question des modes de production et de consommation capitalistes font en sorte que ce rapport perde une partie de son utilité et efficacité. L'exemple qui suit, de la rivière Romaine, illustre les difficultés qui peuvent découler du concept de développement durable tel que proposé par le Rapport Brundtland.

1.1.1 Le projet du complexe de la rivière Romaine

Le projet d'Hydro-Québec du complexe de la rivière Romaine, un projet contemporain et local, illustre bien les difficultés de la conception du développement durable de la Commission mondiale de l'environnement et du développement. Sur le site web d'Hydro-Québec, nous trouvons noir sur blanc l'essentiel de la définition du développement durable du Rapport Brundtland : « En privilégiant l'hydroélectricité, une source d'énergie renouvelable, Hydro-Québec répond aux besoins du présent tout en s'assurant de préserver le patrimoine environnemental et l'avenir énergétique des générations futures » (2009).

Hydro-Québec Production projette de construire un complexe hydroélectrique de 1 550 MW sur la rivière Romaine, au nord de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, sur la Côte-Nord. Composé de quatre centrales alimentées par des réservoirs, le complexe de la Romaine offrira une production annuelle moyenne de 8 TWh. Une route permanente de 150 km reliera la route 138 à la zone d'implantation des ouvrages. (Hydro-Québec, 2009)

Dans un premier temps, l'électricité produite sera uniquement destinée à exportation pour les États-Unis et l'Ontario. Éventuellement, Hydro-Québec prévoit que l'électricité servira aux Québécois alors que leurs besoins énergétiques augmenteront.

Les enjeux sont nombreux. Il est ici question d'une région isolée, en Minganie, où les emplois se font rares. Sur une population de 9 445 personnes âgées de 15 ans et plus, 4 625 d'entre elles n'ont pas de diplôme d'études secondaires et le taux de chômage se situe à 25,3 comparativement à un taux de 7,0 pour le Québec (Statistiques Canada, 2006). Un tel projet apporterait à la communauté certaines possibilités d'emplois, répondant ainsi au pallier « économique » du développement durable. Pour le gouvernement Charest, ce projet représente l'incarnation même du développement durable. Il considère l'hydro-électricité une énergie verte (répondant ainsi au pallier « écologique »), énergie verte qui dans ce cas-ci participera au développement économique de la région: « Today the richest societies in the world are those which have oil. Tomorrow, the richest societies will be those that will have clean, renewable energy » annonça Jean Charest au journal *The Globe and Mail* (cité dans Séguin, 2009). « D'autres acteurs socioéconomiques régionaux partagent ce point de vue, dont la Société d'aide au développement des collectivités de la Côte-Nord (SADC Côte-Nord) : « Considérant les réalités propres à son territoire [...] la SADC Côte-Nord considère le projet comme étant non seulement acceptable mais souhaitable pour la région. » » (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement [BAPE], 2009, p.15)

De son côté, Hydro-Québec a effectué des recherches afin d'évaluer les impacts environnementaux du projet. D'après l'entreprise, le projet aura des effets « négligeables » sur l'érosion des terres, sur les populations de saumon, ainsi que sur l'augmentation du mercure dans les poissons de la rivière (Hydro-Québec, 2009). Hydro-Québec souligne cependant que « la présence des réservoirs, des ouvrages et la construction des routes impactera les milieux aquatiques (55 km²), ce qui modifiera l'habitat de la faune. » (Hydro-Québec, 2009). Pour atténuer les effets de ces changements, Hydro-Québec prévoit le « déboisement des berges du réservoir de la Romaine 1 et d'une partie (10 ha) des berges des autres réservoirs pour créer des habitats riverains », ainsi que le « déboisement de trois baies afin de favoriser le développement de milieux riverains » (Hydro-Québec, 2009). Une perte de 220 km² de milieu terrestre équivaut à une perte d'un peu moins de la moitié de l'île de Montréal. Il est intéressant de noter que « pour plusieurs, dont le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (international), le projet répond aux principes du développement durable comme la protection de l'environnement, l'équité et la solidarité sociale et l'efficacité économique. » (BAPE, 2009, p.19)

Pour Alliance Romaine, Association de Québec solidaire Duplessis, Fondation Rivières, Nature Québec et Les AmiEs de la Terre de Québec, entre autres, le projet n'a rien de durable. Ces groupes ont fait valoir leur position lors d'audiences publiques et au sein de recherches qu'on retrouve dans le *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine – Rapport d'enquête et d'audience publique* produit par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en février 2009. Dans ce Rapport, en plus de dénoncer les effets néfastes de l'existence même de ces barrages, ces groupes dénoncent le dommage qui sera causé par la construction de la route de 150km dans un territoire vierge, ainsi que de la construction des quatre barrages. Parmi les impacts potentiels, on compte : migration du caribou forestier causé par la fréquentation accrue du territoire; disparition de forêts anciennes; décroissance d'espèces en déclin, soit le Moucherolle à cotés olive,

le Quiscale rouilleux et la Paruline de Kirtland; réduction de nutriments, modification des débits et réduction des quantités de sédiments en transition affectant la biodiversité; érosion côtière; et augmentation du taux de mercure dans la chair des poissons plus que ne le prétend Hydro-Québec (BAPE, 2009, p.20-23). Il n'est ici question que des impacts environnementaux – le Rapport indique aussi les inquiétudes de différents groupes par rapport aux impacts sociaux. Les emplois liés aux barrages sont-ils durables? Les emplois en construction ne seront-ils pas limités à la durée de la construction des barrages? Qu'en est-il de l'équité intergénérationnelle : les générations futures auront-elles droit à la même richesse que les générations présentes avec un tel projet (Brown-Weiss, 1990). Peut-on donc prétendre que ce projet correspond à la notion de développement durable?

1.2 Les différents courants au sein de la notion développement durable

Le cas de la rivière Romaine exemplifie de manière très concrète les difficultés qui existent avec la notion du développement durable. Ceux qui s'opposent au projet et ceux qui l'appuient reflètent dans leurs débats publics les débats théoriques qui entourent le développement durable. Tel qu'indiqué par le Rapport Brundtland, et tel qu'on le perçoit avec le cas de la rivière Romaine, le développement



Figure 1.1 Les trois axes du développement durable

durable sous-tend trois axes : l'écologique, l'économique et le social (CMED, 1989, p.51). Les sections suivantes catégorisent certaines des pensées en développement durable d'après l'importance donnée aux différents axes (Harris, 2000). Cette nomenclature est loin d'être la seule manière possible d'organiser les différentes pensées sur le développement durable. Rios Osorio et al. (2005), par exemple, organise les théories d'après les caractéristiques de leurs analyses : conceptuel, contextuel, académique et géopolitique. Les penseurs et théories sont donc organisées d'après l'angle par lequel le concept de développement durable est abordé. Toutefois,

la classification d'après l'importance portée aux trois axes du développement durable permet de développer une présentation sommaire des débats qui existent sans oublier qu'il peut exister des tensions entre les penseurs d'une même catégorie.

Cela dit, pour être durable, le développement doit nécessairement s'insérer dans les capacités de régénération de l'environnement. Peu importe la tendance politique des auteurs, on ne parlera pas de développement durable sans parler d'écologie et d'environnement, tel qu'on peut le constater autant chez les opposants que chez les partisans du projet de la Romaine. La représentation visuelle du développement durable en forme de cercles qui s'englobent l'un l'autre, et avec le cercle de l'environnement étant le plus gros, englobant les deux autres, témoigne de ce constat (Lozano, 2007).

Là où la confrontation entre les écrits à lieu est en partie au niveau de l'importance qui est accordée au deux autres axes, soit l'économique et le social.

1.2.1 Le développement durable axé sur l'économie

Une importante littérature propose qu'il y ait moyen d'assurer un développement durable en insérant les questions environnementales au sein de l'économie de marché que nous connaissons aujourd'hui. La réponse aux problèmes écologiques passerait donc, selon cette

perspective, par l'économique. Cette littérature compte parmi elle l'École des droits de propriété, entre autres, qui considère que « la dégradation de l'environnement résulte d'une structure inadéquate des droits de propriété relatif à l'environnement. » (Gendron, 2006, p.13) Autres exemples de ce courant : le principe pollueur-payeur, qu'on retrouve notamment dans le Protocole de Kyoto avec le mécanisme des permis

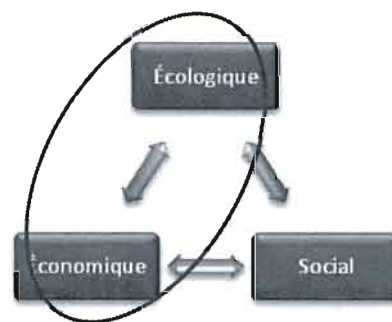


Figure 1.2 Le développement durable axé sur l'économie

négociables; ou encore la théorie des avantages comparatifs qui vise une production spécialisée et mondialisée. « Les logiques du marché devraient alors permettre une rationalisation du “gaspillage” des ressources naturelles. » (Falquet, 2002, p.20)

L'axe social du développement durable est présent mais est souvent compris comme « pauvreté » et pauvreté est souvent traduit par la notion de « l'absence d'argent ». L'axe social se retrouve donc subordonné à celui d'économique, supposant qu'il faut de la croissance économique pour éliminer la pauvreté. Cette littérature suppose aussi, très souvent, qu'il n'y a pas de restructuration majeure de la société à effectuer mais plutôt, pour palier à la pauvreté et à la dégradation de l'environnement, il faut développer des technologies adéquates. Mark Pennington suppose que le libéralisme hayekien est peut-être la théorie la mieux placée pour assurer un développement durable. D'après Pennington, nous sommes incapables d'être au courant de toutes les conséquences de nos choix (2008, p.88). Nous ne posséderons jamais toute l'information pour faire un choix véritablement durable car il y a trop de variables à prendre en compte. Pennington plaide donc en faveur de la marchandisation de chaque aspect de la vie, ce qui permettrait que l'on fasse nos choix en fonction des prix qui seront accordés à ces biens sur le marché. Une telle démarche limiterait, selon lui, le gaspillage des ressources (2008, p.100). Qui plus est, Pennington estime que le marché exemplifie la réalité d'un écosystème. « Ecosystems, then, exemplify the principle of self-organising spontaneous order, for the principles generating ecological coordination are completely unknown to most beings following them. » (2008, p.98) Il estime aussi que le « cliché socialiste » qui suppose qu'il existe un tout plus grand que la

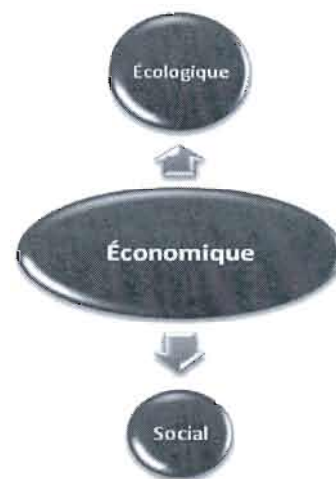


Figure 1.3
Réorganisation des axes
du développement durable
d'après les courants
économistes.

somme de ses parties repose sur une confusion théorique. Pour Pennington, l'exploitation de l'environnement et des personnes a été le prix à payer pour la révolution industrielle et tous les « progrès » technologiques qui en ont découlé (2008, p. 105).

Certains arguments des partisans du projet de la Romaine, retrouvés dans le rapport du BAPE, s'insèrent dans une logique semblable : les dommages environnementaux qui seront causés par le projet sont considérés un petit prix payé pour les emplois et les services qui seront fournis grâce aux barrages, surtout lorsqu'on considère les dommages environnementaux causés par d'autres formes de production d'énergie, tel le charbon.

Le CGIAR, Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale, partage plusieurs de ces constats. Il compte parmi ces membres 21 pays « en développement », 26 pays industrialisés et 17 organisations internationales. Parmi ses membres, nous retrouvons les Fondations Ford et Rockefeller, qui ont été au centre de la célèbre et tout autant néfaste Révolution verte (Shiva, 1988); les Banques interaméricaine, asiatique et africaine de développement; ainsi que le Centre de recherches pour le développement international (Canada) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Une des trois organisations économiques qui sera à l'étude plus loin, nomme le CGIAR dans son article 127 comme un des groupes avec lequel il souhaite resserrer les liens. Le CGIAR se place décidément parmi la littérature du développement durable axée sur l'économie :

L'augmentation des prix des denrées alimentaires, les préoccupations concernant les changements climatiques, la crise énergétique et l'intérêt nouveau porté au potentiel des biocombustibles ont inauguré une ère nouvelle des défis et de possibilités pour la gestion de l'agriculture et des ressources naturelles [...] Il est essentiel de développer l'investissement dans les sciences agronomiques, à l'échelon national et international, pour faire face à ces défis nouveaux et multifformes. Par ailleurs, les travaux de recherche doivent être intensifiés pour favoriser l'innovation et accroître ainsi la productivité

agricole, ce qui profitera aux pauvres des zones rurales tout en assurant la sauvegarde des ressources naturelles, telles que l'eau, les forêts et les pêches. (CGIAR, 2008, p.6)

Le premier moyen par lequel le CGIAR prévoit accomplir ses objectifs est « en produisant davantage d'aliments de meilleure qualité au moyen des techniques d'amélioration génétique. » (CGIAR, 2008, p.7) Les raisons de la pauvreté ou de la dégradation de l'environnement sont rarement étudiées – on cherche plutôt une solution immédiate qui ne remettra pas en question le statu quo. Présentement, ce sont de telles analyses qui sont dominantes au sein d'organisations mondiales telles la Banque Mondiale, le FMI et l'OMC, ainsi qu'au sein de nombreux gouvernements nationaux (voir par exemple le Canada l'Association européenne de libre échange).

La première difficulté que nous identifions avec un tel courant se rapporte à la relativité de la notion de « durable ». On considère « durable » un projet qui paraît moins dommageable pour l'environnement que l'alternative - par exemple, l'hydro-électricité par opposition à l'électricité au charbon, plutôt que de penser la durabilité de l'hydro-électricité en soi. Évidemment, la vie humaine sur terre aura inévitablement un impact sur l'environnement. Cependant, tel que nous le démontrerons avec les théories écoféministes, nous ne pouvons limiter l'évaluation du développement durable à une analyse du moindre mal entre deux maux. L'analyse doit s'élargir et dépasser les évaluations binaires. Qui plus est, en constatant la situation du Lac Victoria en particulier, mais aussi de la pauvreté, de l'environnement et de la justice sociale à une échelle plus globale, il est difficile pour nous de nous associer à un courant qui vise la perpétuation d'un mode de développement basé sur la croissance et l'économie de marché. Nous démontrerons dans les pages qui suivent que la logique de la croissance a guidé la décision d'introduire des espèces étrangères de poissons dans le Lac Victoria, poussé pour une exportation des produits du Lac plutôt qu'une consommation locale et consent à une utilisation de pesticides et herbicides sur les rives du Lac afin d'accroître la production agricole.

1.2.2 Le développement durable axé sur le social

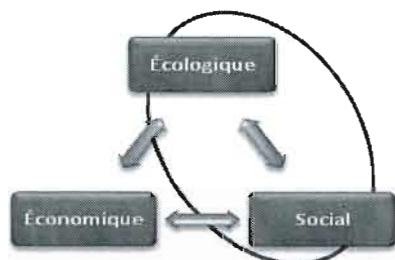


Figure 1.4 Développement durable axé sur le social

Devant ces observations et plusieurs autres qui suivront tout au long de ce mémoire, nous nous associons à l'autre côté du triangle, celui de l'écologique et du social, qui comprend lui aussi de nombreux écrits et auteurs. Si des différences importantes existent entre ces auteurs sur l'équilibre de l'écologique et du social, tous placeront l'économique, ou du moins, la croissance économique, en position secondaire. On peut compter, entre autres, Aknin *et al.* (2002), Anghie (2003), Barlow et Clarke (2003), Bergeron (1992), Cavanagh et Mander (2004), Chossudovsky (2004), Falquet (2002), George (1976), Keza (2005), Latouche (2004), Mies et Shiva (1993), Petrella (2007) et Roberts (2008). Loins d'être unanimes sur ce qu'est le développement durable, ou même ce qu'est le développement, ces auteurs partagent tout de même une critique de l'économie néolibérale et l'accumulation capitaliste comme étant au cœur de la détérioration de l'environnement. Impossible, donc, qu'elle soit la solution au problème. Le développement est souvent compris comme un projet colonisateur qui ne vise pas la réduction de la pauvreté ni l'amélioration de la qualité de vie : « De même que les "civilisés" avaient entrepris de civiliser les autres peuples, de même les "développés" dont les sociétés se veulent des modèles de sociétés vont s'attacher à développer les "sous-développés" afin que, grâce à "l'aide" et à la "coopération" bienfaitrices, ceux-ci leur ressemblent » (Touré cité dans Bergeron, 1992, p.13). La question d'un développement durable est donc structurelle et systémique. Le social, par conséquent, est compris comme étant plus que simplement la pauvreté économique. La richesse doit inclure les moyens d'atteindre un certain épanouissement humain. Notons que certains, tel que Latouche (2004) ou Anghie (2003), refuseront l'idée même de « développement », qu'il soit durable ou non, estimant qu'il est trop profondément

rattaché à l'idée de colonisation, mais aussi à l'exploitation et à la dépendance du Sud vers le Nord.

D'autres auteurs acceptent l'idée et traitent du développement en arguant que la durabilité de celui-ci dépend de l'équilibre entre l'humain et son environnement – environnement physique *et* social (Falquet, 2002). L'éducation, le travail, la santé viennent donc tous jouer un rôle sans équivoque (George, 1976; Petrella, 2007). Et le progrès prend un autre sens. Riccardo Petrella dénonce la foi dans la technologie retrouvée auprès de ce qu'il considère la narration du monde dominante : « Selon la narration dominante, la science transformée en technologie est à la base du développement et du progrès : il n'y a pas de progrès économique, social et humain sans développement et progrès technologique. » (Petrella, 2007, p.9) Ce développement technologique fragmente à la fois la nature et la notion de développement durable. Besoin, donc, de repenser l'économie en terme d'*éco-nomie* (gestion du foyer, du patrimoine), d'enlever cet axe du centre des analyses et de le réinsérer au sein du social pour en finir avec la logique du profit à tout prix qui n'a rien d'un développement durable.

1.2.2.1 Droits à la vie développés par Ricardo Petrella

Ricardo Petrella estime que ce qu'il dénomme la « Théologie universelle capitaliste » est contraire au développement durable. Le système mondial construit autour de cette Théologie est décrit comme étant un monde où règne la violence, où l'humain est considéré une ressource au même titre que le pétrole ou le coton; où la vie dans toutes ses formes est marchandisée (Petrella, 2007, p.14). C'est un monde dans lequel « la pauvreté augmente et les inégalités tendent à croître. Ce qui est aussi très grave, c'est que les classes dominantes sont entrées dans une logique de pensée suivant laquelle il serait pratiquement impossible d'éradiquer la pauvreté [...]. » (Petrella, 2007, p.65) Comme le font les écoféministes Mies et Shiva, Petrella estime

que c'est un monde qui utilise « la science et la technologie en abusant de la planète, pour le seul enrichissement financier d'un petit nombre. » (Petrella, 2007, p. 96)

Lors d'une conférence intitulée *Les grands enjeux du développement durable : Vers une société responsable* tenue à Montréal en 2008, Petrella définit une société responsable comme une société solidaire qui a comme objectif non pas la maximisation du profit, mais la valorisation et le respect de la *vie*. La croissance, d'après Petrella, est anti-vie : elle oblige la destruction de notre capital biotique, de notre environnement, de la qualité de la vie humaine et animale. La croissance, donc, ne peut faire partie d'une logique de développement durable. Ceci ne signifie pas que les pays vivant dans la pauvreté sont destinés à ne jamais sortir de la misère. Plutôt, Petrella conjugue la pauvreté du Sud à la richesse et à la logique de croissance du Nord (Petrella, 2007 et 2008).

Dans son ouvrage *Pour une nouvelle narration du monde*, on retrouve « les droits à la vie » dont Petrella faisait allusion lors de sa conférence. Cette narration se pose en opposition à la Théologie universelle capitaliste. Qui plus est, le principe fondateur de cette nouvelle narration, les droits à vie, sont fondamentalement inscrits dans une logique de développement durable : ils visent le respect de notre milieu (naturel et social, physique et moral, concret et abstrait) afin qu'on puisse vivre une vie belle et juste et que celle-ci soit possible dans le long terme. « Croire dans le long terme est l'élément de base sur lequel doivent être bâtis les nombreux courts termes qui font le présent. » (Petrella, 2007, p.175) Ces droits à la vie sont les suivants :

- sur le versant 'matériel'
 - le droit à l'eau potable
 - le droit à l'air
 - le droit à la nourriture (y comprise le droit à l'eau et à l'irrigation)
 - le droit au logement;
- sur le versant 'immatériel'
 - le droit à l'éducation

- le droit au travail
- le droit à la liberté (de pensée, de parole)
- le droit à la santé
- le droit à la liberté de mouvement;
- sur le versant des droits collectifs (relatifs au vivre ensemble)
 - le droit à la paix
 - le droit à la sécurité 'tout court' : contre les risques et calamités naturels (de plus en plus provoquées ou facilitées par l'action humaine), contre les agressions provenant d'autres êtres humains, peuples ou États
 - le droit à la sécurité alimentaire
 - le droit à la sécurité économique : aucun agent économique ne peut, par ses actes visant à la maximalisation de son propre intérêt, déstabiliser ou mettre en crise l'économie d'une population, d'un secteur, d'une région, ou le revenu de milliers d'épargnants (cas fréquent des crises des fonds spéculatifs)
 - le droit à la sécurité culturelle : liberté d'expression des identités collectives dans le respect de l'altérité
 - le droit à la sécurité des libertés liées aux personnes (contre les abus et les violations dans les domaines de l'information, de la communication, de la santé, de l'ingénierie génétique...). (Petrella, 2007, p.107)

Nous sommes de l'avis que ces principes définis par Petrella s'ajoutent comme éléments clés à la notion de développement durable. Ces principes empêchent que l'on étiquette de « durable » un projet qui viserait la destruction de notre milieu et de notre patrimoine au nom de quelques nouveaux emplois dans le court terme. Pour Petrella, les droits à la vie doivent être reconnus ainsi, s'ils ne le sont pas déjà, plutôt que d'être considérés entant que besoins. « These are not semantics; the difference in interpretation is crucial. A human need can be supplied in many ways, especially for those with money. But no one can sell a human right. » (Barlow et Clarke, 2003, p.xii)

Ce seront donc les droits de cette grille de droits à la vie qui nous permettront d'évaluer en partie la durabilité du lac Victoria. Mais avant d'entamer ce sujet, nous

présentons un autre courant qui offre des concepts et idées novateurs que nous appliquerons à notre étude de cas: l'écoféminisme.

1.2.3 L'écoféminisme

On le devine par le nom : il est question d'écologie et de féminisme. La première apparition du mot et du concept date de 1974 dans l'ouvrage de Françoise d'Eaubonne intitulé « Le Féminisme ou la mort ». D'Eaubonne s'intéresse alors au patriarcat et aux rapports de force et de domination exercés sur les femmes et la nature.

Karen Warren (1996) soutient que c'est à partir des liens tracés entre la nature et le genre que les auteures et auteurs que découleront les différents courants existant au sein de l'écoféminisme. De rapprocher les femmes et la nature, et la double domination qu'elles vivent, peut se faire de diverses manières. L'écoféminisme ne peut qu'encourager cette diversité et pluralité du savoir qui permet de mieux cerner les complexités de l'organisation de la société et réduire de tomber sous le joug d'un universalisme artificiel (Warren, 1997). Cette pluralité des savoirs, cependant, ne viendra pas sans critiques.

Alors que des féministes telles Simone de Beauvoir perçoivent le genre comme étant création sociale et culturelle, l'écoféministe tente d'arguer que les femmes détiennent un lien particulier, et peut être même privilégié, avec la nature. La principale source des critiques contre l'écoféministe est justement ce rapport privilégié qu'on accuse souvent d'essentialisme. Les premières écoféministes à être accusées d'essentialisme sont celles qui tracent un lien spirituel quelconque entre les femmes et la nature. Susan Griffin (1978) et Andrée Collard (1988) insistent sur le besoin des femmes de retrouver leur amour de la terre, le lien intrinsèque entre les femmes et la nature et le destin partagé des deux. Mais pour Eiman Zein-Elabain, de telles analyses rendent l'écoféminisme désuet. Pour Zein-Elabain, la relation entre les

femmes et la nature est profondément ancrée dans le contexte institutionnel qui régit la vie des différentes sociétés de par le monde (1996, p.33). Bina Agarwal (2007) reconnaît ces critiques mais argue qu'il y a des valeurs autres à l'écoféminisme qui font de lui un mouvement politique ainsi qu'un courant théorique valable et nécessaire. De paire avec Agarwal, Mellor démontre que les critiques de l'essentialisme portées contre l'écoféminisme passent par-dessus les nuances et les subtilités qui existent non seulement entre les auteures, mais au sein de l'œuvre d'une même auteure. « The criticism of both essentialism and mysticism that has been levelled at ecofeminism reflects the fact that several of the early writers were either poets like Susan Griffin, or theologians like Mary Daly. » (Mellor, 1997, p.50)

Nous devons toutefois nous montrer prudente devant des postulats qui établissent un lien asocial entre les femmes et la nature. De retrouver un lien spirituel entre la femme et la nature est un projet qui requiert énormément de sagesse et de doigté car l'écoféminisme, en même temps, rejette les dualismes hiérarchiques. Ces dualismes consistent à raconter le monde en sphères qui s'opposent les unes aux l'autres – l'homme contre la femme; la culture contre la nature; la raison contre l'émotion. Le patriarcat aurait associé la femme à la nature et les deux existeraient pour son exploitation (Warren, 1996). Il faut faire attention, donc, avec l'écoféminisme spirituel, de ne pas offrir de nouvelles munitions aux dualismes hiérarchiques.

Le lien d'exploitation et de domination des femmes et de la nature, par contre, offre un point d'entrée particulièrement intéressant. De penser l'écoféminisme comme l'étude de la domination permet d'éliminer les critiques essentialistes; les femmes peuvent vivre différentes expériences à travers le monde, et elles ne sont pas les seules qui peuvent partager ce lien avec la nature. Le concept et la pratique de la domination est au cœur de notre « système mondial du capitalisme patriarcale » tel que définit par Mies et Shiva (1993). « Ce système s'est construit et se maintient par la colonisation de femmes, de peuples "étrangers" et de leurs terres; et de la nature

qu'il détruit graduellement. » (Mies et Shiva, 1993, p.15) Femmes et nature unies, donc, non pas parce que les femmes sont plus « naturelles » que les hommes, mais parce qu'elles vivent sous les mêmes jougs d'une colonisation matérielle et morale.

Deux courants principaux se sont formés au sein de l'écoféminisme à partir de cette étude de la domination. Il y a d'abord les approches empiriques, qui cherchent à étudier l'impact de la dégradation environnementale sur la vie des femmes. « Connections are made between daily lived realities and the larger forces causing increased stress and suffering. » (Eaton, 2005, p.28) On s'intéresse au vécu des femmes, à leur quotidien et aux liens qui existent entre la détérioration de celui-ci et de la nature. Par exemple, la sécheresse des cours d'eau obligeant les femmes à traverser des distances croissantes afin d'obtenir de l'eau pour le ménage; l'impact de la pollution nucléaire sur les grossesses; ou encore la présence de produits toxiques dans les produits ménagers dont les principaux usagers sont des femmes, sont tous des exemples de thèmes étudiés au sein de l'approche empirique.

Ensuite, il y a les approches qu'Eaton dénomme *cultural symbolic*: « the historical coupling of the “feminizing” of nature and the “naturalizing” of women has led to a mutually reinforcing domination of both. » (2005, p.29) Dans ces cas-ci, il est moins question d'étudier directement le vécu des femmes au quotidien, mais plutôt d'étudier les rapports de forces historiques qui ont permis l'élaboration de systèmes de domination et à voir en quoi les différentes sphères de travail, les différentes formes de scolarité et d'éducation familiale s'inscrivent dans un dynamisme de domination autant des femmes et de différents groupes de personnes subordonnées que de la nature (Griffin, 1997, p.214). D'après Warren, la domination historique des femmes et de la nature est énormément liée à la manière dont « femme » et « nature » ont été conceptualisés dans le savoir occidental. Cette conceptualisation est basée d'abord sur des dualismes hiérarchiques qui subordonnent à la fois femmes et nature tel que souligné plus haut. Ensuite, elle est basée sur la division historique scientifique du

savoir basée sur le sexe et le genre, particulièrement pour ce qui est du développement de la conscience et de la personnalité (Warren, 1996).

Dans chacune de ces approches décrites par Eaton, il n'est pas question d'établir un lien naturelle, ahistorique ou asocial entre femmes et environnement. Qu'on propose une analyse empirique ou une analyse symbolique culturelle, on se questionne sur les rapports de domination et d'exploitation, rapports qui sont contraires aux droits à la vie tels que définit par Petrella, et contraires au développement durable tel que nous le démontrerons tout de suite.

L'écoféminisme offre un cadre théorique particulièrement intéressant l'étude du développement durable. L'écoféminisme rapproche nos trois axes du développement durable (environnement, social et économie) en les considérants comme formant un tout; l'économique n'est-t-il pas social, et le social ne s'insert-il pas dans l'environnement? Une telle analyse limite les possibilités de considérer un projet durable simplement parce que les bénéfices économiques de celui-ci prennent le pas sur les coûts environnementaux. On le répète, l'écoféminisme est un projet contre la domination:

Our aim is [...] to express our diversity and, in different ways, address the inherent inequalities in world structures which permit the North to dominate the South, men to dominate women, and the frenetic plunder of even more resources for even more unequally distributed economic gain to dominate nature. (Mies, 1993)

Ce passage indique précisément les raisons pour lesquelles l'écoféminisme permet de conceptualiser le développement durable. En étudiant les rapports de forces et de domination, ce mouvement politique et cadre d'analyse touche au social, à l'économique et à l'environnemental en cherchant à établir un certain équilibre et une certaine justice.

Vandana Shiva et Maria Mies sont deux auteures au centre de ce mouvement. Ensemble, elles ont écrit plus d'une dizaine d'ouvrages qui portent sur l'écoféminisme. En 1993, elles ont publié *Ecoféminisme*, un ouvrage qui propose quelques principes essentiels de ce mouvement. En nous servant de cet ouvrage comme base, nous présenterons ici les principes que nous retiendrons pour notre recherche et qui sont au fondement de l'écoféminisme.

1.2.3.1 Critique du capitalisme

Shiva et Mies (1993), tout comme Latouche (2004) et Petrella (2008) considèrent incompatibles le capitalisme et la réalisation d'un monde vide d'exploitation et de domination. La sur-utilisation de la nature a été centrale à l'accumulation de capitale sur l'échelle mondiale et cette sur-utilisation a reposé sur l'expropriation et la paupérisation à la fois directe et indirecte des femmes et des hommes paysans à travers le monde (Ornvedt, 1994). La nature et les humains sont réduits à des ressources et on leur accorde une valeur selon leur capacité de générer du profit. De sorte, la biodiversité en souffre, affirme Shiva (1993a), alors que des cultures utiles à l'alimentation mais pas sur le marché sont détruites en faveur de récoltes homogènes et uniformes qui génèrent de plus grands profits. L'agriculture de subsistance est donc inconcevable et est propre au « sous-développement » car elle ne peut être comptabilisée sur le marché. La seule production qui est considérée est celle où le producteur et le consommateur ne sont pas les mêmes faisant ainsi de l'approvisionnement un non-travail, non-travail qui est largement occupé par des femmes (Shiva, 1993a).

À l'opposé, Pennington (2008) nous dira que de trouver au sein du capitalisme les sources des inégalités et des problèmes environnementaux c'est d'évacuer le fait que seule la croissance capitaliste est en mesure d'adresser les problèmes environnementaux. La preuve pour Pennington c'est que les pays riches sont en mesure de développer des technologies vertes (2008, p.95). Pour atteindre un

développement durable, Pennington soutiendra qu'il faut marchandiser la nature. Si l'eau, la terre et tout ce qui respire est un bien privé, alors leurs prix limiteront le gaspillage. Dans les sociétés libérales capitalistes le marché et le hasard de la naissance déterminent la distribution des biens, alors qu'auprès des sociétés socialistes, c'est « l'élite » qui s'en charge. La propriété privée est aux sources de la créativité humaine, insistera Pennington. Il ira encore plus loin : les problèmes environnementaux, prétendra Pennington, affectent tous les humains de la même manière, peu importe leur revenu (2008, p.104). Il importe peu que les riches puissent se construire des châteaux-forts à eau et air filtrés, ou qu'en ce moment même, il existe de vastes et pittoresques terrains de golf amplement irrigués afin d'assurer un gazon des plus florissants au milieu de déserts où des populations entières meurent de soif (Petrella, 2008, p.22). Non, dira Pennington, car penser le développement durable nécessite de repenser les axes social et environnemental mais non l'axe économique – tant que celui-ci soit libéral-capitaliste.

Ce « progrès » dont il est question chez Pennington est vu sous un tout autre angle chez Mies. Si pour Pennington, il faut plus de libéralisation pour atteindre un développement durable, il en découle que le capitalisme doit être dispersé partout à travers le monde. Seulement une fois la logique du marché régit nature, humains et objets partout à travers le monde qu'il sera possible de maximiser l'efficacité de l'utilisation des ressources. Ces stratégies de « développement par rattrapage » ne sont rien de plus que mythe, soutient Mies. Mies estime que le système mondial du capitalisme patriarcal dépend de la colonisation de la femme, de la nature et des peuples étrangers (1993, p.72).

La logique de ce modèle d'accumulation, basée sur l'exploitation et les divisions de type colonial, implique que tout processus semblable à un « développement par rattrapage » est impossible pour les colonies, toutes colonies. En effet, si une colonie, après beaucoup d'efforts, arrive à atteindre ce qui est considéré comme le sommet du « développement », les centres industriels eux-mêmes ont déjà « progressé » vers un stade de développement

encore plus « moderne »; le « développement » dont il s'agit ici étant le progrès technologique. Ce qui est aujourd'hui la télévision, est demain la télévision en couleur, après demain l'ordinateur, puis la version toujours plus moderne de « génération d'ordinateurs » et puis encore plus tard la machine à intelligence artificielle, etc. C'est pourquoi, cette politique de rattrapage des colonies est toujours une cause perdue d'avance. Parce que le vrai progrès des colonisateurs est fondé sur l'exploitation de ces colonies. (Mies, 1993, p.75)

Mies démontre que le développement par rattrapage est d'autant plus un mythe car celui-ci est impossible logiquement et matériellement. La terre ne pourrait permettre que la population mondiale consomme autant de ressources que ne le font les pays industriels : la nature est limitée. Reconnaître les limites de la nature ne signifie pas qu'on estime qu'elle est incapable de se régénérer – la notion de développement durable elle-même dépend du contraire de ce postulat. Il est plutôt question de reconnaître qu'il existe un seuil quelconque, comme toute forme de vie, et qu'une fois ce seuil atteint ou dépassé, la santé et la capacité du système de se régénérer est elle aussi atteinte.

Dans le cadre d'une planète limitée, il n'est pas possible d'échapper à la nécessité. Trouver la liberté n'implique pas d'assujettir ou de transcender le « domaine de la nécessité », mais plutôt de s'efforcer de développer une vision de liberté, de bonheur, de « bien vivre » à l'intérieur des limites de la nécessité, de la nature. Nous appelons cette vision la perspective de subsistance, parce que « transcender » la nature ne peut pas être justifié plus longtemps, mais à la place, il faut entretenir et conserver son potentiel de subsistance dans toutes ses dimensions et manifestations. La liberté *à l'intérieur* du « domaine de la nécessité » peut être universalisée pour tout le monde; la liberté *en échappant* à la nécessité n'est accessible qu'à quelques uns. (Mies et Shiva, 1993, p.20, souligné dans l'original)

Ceci oblige la remise en question de la primauté de la croissance telle que le font les auteurs de la section 1.2.2 de ce mémoire. L'économie ne peut se détacher de la vie humaine ou de la nature. L'économie de marché est un produit social qui dépend de la domination des uns pour la richesse des autres. Elle creuse le fossé entre riches et pauvres en étant basée sur des intérêts individualistes antagonistes. « Il peut être dans l'intérêt des femmes du Tiers-monde, travaillant dans l'industrie de la

confection pour l'exportation, de recevoir des salaires plus élevés, ou même équivalents à ceux des femmes dans les pays industriels; mais si elles reçoivent vraiment ces salaires, alors la femme travailleuse dans le Nord pourra difficilement se permettre d'acheter ces vêtements, ou en acheter autant qu'elle le fait maintenant. » (Mies, 1993, p.83) Cet individualisme, tantôt décrit par Pennington comme le climax de la liberté (2008, p.97), est contraire aux notions de solidarité et d'équité et par conséquent, contraire au développement durable.

« [...] Le capital international poursuit son expansion de productions et de marchés, insistant sur un libre accès à toutes les ressources naturelles, à toutes les formes de vie et aux cultures et traditions localisées et leur marchandisation » (Mies et Shiva, 1994, p.25). Comment supposer, alors, comme le fait Pennington, mais aussi comme le font les traités des communautés économiques que nous verrons au chapitre suivant, qu'on peut réaliser un développement durable alors qu'un des axes, dans sa forme courante, nécessite la destruction des deux autres. L'axe économique du système capitaliste patriarcal est fondé sur une croissance infinie nécessitant une exploitation des gens et d'une nature finie. L'expansion économique sur laquelle se base le système capitaliste n'est donc pas durable à plus long terme car il dépend de ressources qu'il est en ce moment même en train de détruire. La répartition sociale qu'il implique n'est pas durable car la logique du profit creuse le fossé entre riches et pauvres et les rapports individualistes que ce système requiert s'avèrent des rapports d'exploitation.

L'écoféminisme propose, en revanche, une vision de l'économie qui s'ancre beaucoup plus dans un développement durable et qui se détache d'une croissance sans autre but que la croissance. Ayant comme principe de base la subsistance, l'écoféminisme a pour conséquence que de nombreuses pratiques de l'économie du système capitaliste patriarcal se voient obligatoirement abandonnées.

Le principe de la dépendance des humains sur la terre et la nature oblige de reconsidérer nos systèmes sociaux qui reposent sur la dégradation de l'environnement. En refusant de nier la dépendance humaine sur la terre et la nature, l'écoféminisme remet en question nos systèmes sociaux qui nécessitent la dégradation environnementale (Plumwood, 1997). La simple reconnaissance de la finitude de la nature est un principe essentiel à la réalisation d'un développement durable. De reconnaître et d'agir en fonction de la dépendance humaine sur une nature finie défait l'argument de Pennington qui estime que l'industrialisation permet de dépasser la dépendance humaine.

1.2.3.2 Un développement durable axé sur la vie

Tel que nous l'avons brièvement présenté dans la section précédente, l'écoféminisme est fondé sur l'étude de la domination. Il s'intéresse aux parallèles qui peuvent être tracés entre la domination des femmes par les hommes, du Sud par le Nord, de la nature par les humains, des pauvres par les riches. D'autre part, en début de chapitre, nous avons présenté les droits à la vie de Ricardo Petrella comme premiers critères d'évaluation du développement durable de l'étude de cas que nous proposons sur le Lac Victoria. Une des principales reproches que nous faisons aux théories dominantes du développement durable, ainsi qu'aux principes guidant les communautés économiques qui seront à l'étude un peu plus loin, est la subordination de l'axe social aux deux autres. Nous arguons que la qualité de vie, et en particulier les droits à la vie présentés par Petrella, sont des critères essentiels si l'on souhaite traiter de développement durable. La créativité humaine qui participera à la durabilité de la planète et de notre espèce n'est pas celle qui résulte de compétition, d'exploitation ou de domination. « [...] La stratégie de modernisation a abouti à la destruction de la diversité culturelle aussi bien que biologique, à l'homogénéisation des cultures sur un modèle américain de Coca-Cola et du fast-food, d'une part, et à une forme de vie conforme aux demandes des industries en quête de profits, d'autre

part. » (Mies et Shiva, 1993, p.24) La créativité humaine qui participera à la durabilité de la planète et de notre espèce s'exprime plutôt au sein de milieux où règnent la paix, la possibilité de s'exprimer librement et la santé et la sécurité de soi. L'axe social est donc indissociable des axes économique et environnemental.

L'organisation de notre société, de nos rapports entre nous, est déterminante de notre rapport avec la nature. Ainsi, tandis que durant les années 80, une douzaine d'usines de transformation du poisson pour l'exportation ont été construites près des rives du Lac Victoria et que le nombre de bateaux de pêche et de pêcheurs sur le Lac ont plus que doublé entre 1997 et 2004, la pauvreté et la malnutrition des habitants de la région n'ont cessé de croître (MacDougall, 2001, p.42). « Indeed, even as the Lake fish catch rose several folds over the last two decades, the average per capita consumption fell from 6 kilograms to 3 kilograms between 1990 and 1996, leading to reports of protein deficiency in the Lake region. » (Canter et Ndegwa, 2002, p.47). Qui plus est, la *South African Development Community* (SADC) reprend les grandes lignes de la définition du développement durable du Rapport Brundtland tout en évacuant complètement l'axe social. La SADC définit le développement durable de la manière suivante: « sustainable development in a pattern of development that permits future generations to live at least as well as the current generations ». Plus question de s'assurer de répondre aux besoins du présent; simplement de s'assurer que le tout ne va pas en s'empirant. Or, en 1996, Interpol rapportait que parmi 89 de ses États membres, l'Afrique du Sud détenait le taux le plus élevé de viols pour 100 000 personnes (Outwater, Abarhams et Campbell, 2005). Du côté Est de la République démocratique du Congo, où de nombreux génocidaires rwandais se sont réfugiés après les tragédies de 1994, le *Review of African Political Economy* partageait quelques constats:

Women are not only raped, they are publicly humiliated by being raped and undressed in front of their children, they are abused with rifles forced into their vaginas, tortured with peppers in their genitals, while pregnant women

are beaten on the stomach to promote a miscarriage, according to many accounts gathered by local human rights groups. (Brittain, 2002, p.596)

Ces deux pays, ainsi que le Zimbabwe où l'espérance de vie figure parmi les plus bas du monde, sont membres de la SADC. Pour les populations de ces pays, il faut croire que définir le développement durable comme un développement qui assurera que leurs enfants vivront aussi bien qu'eux, ne peut inspirer trop d'espoir.

En revanche, nombreuses écoféministes construisent une analyse socioéconomique qui considèrent la nature et la nature humaine comme étant des concepts construits socialement, enracinés dans une analyse de race, class et genre (Merchant, 1996). Shiva argue que le développement basé sur l'économie de marché n'est pas durable; « le “développement” par l'accumulation du capital et la commercialisation de l'économie pour générer des “surplus” et des profits n'impliquaient donc pas seulement la reproduction d'une forme particulière de création de la richesse, mais conjointement la création de pauvreté et de dépossession. » (Shiva, 1992, p.88) Si la dépossession des uns est la condition de la richesse des autres, il est certain qu'il n'y aura pas de développement durable. Ainsi, l'écoféminisme porte son analyse sur le concept de reproduction plutôt que de production pour penser un mode de vie durable (Merchant, 2005). Alors que la seule notion de production est intimement liée à celle de consommation, la reproduction sociale démontre en quoi les activités exclues du calcul dans l'économie capitaliste (qu'elles soient le travail ménager, la pollution de l'aire, la dégradation de la terre, etc.) sont essentielles à la durabilité de la vie humaine sur terre.

1.2.3.3 L'environnement

L'écoféminisme cherche à faire ressortir les patterns de domination qui existent à travers les sociétés capitalistes patriarcales. Pour ce faire, ce mouvement retient entre autres le concept de dualismes hiérarchisés, dont nous avons traité brièvement plus haut, qui leur provient du féminisme radical. « The central dynamic of western

patriarchy is seen as the division of society into hierarchical dualisms. Culture and society are divided from the natural world; science and expert knowledge displaces traditional folk knowledge. » (Mellor, 1997, p.5) Le privé est distinct du public, la femme de l'homme, la nature de la culture, l'émotion de la raison, le corps de l'esprit. Ces dualismes, on l'aura bien deviné, ne sont pas égaux les uns les autres. Eaton soulignera que jusqu'à tout récemment, il était acceptable, et parfois même désirable, que les femmes reçoivent moins d'éducation que les hommes, qu'elles parlent moins en public, qu'elles soient moins payées pour un travail équivalent, ou encore qu'elles choisissent des emplois liés aux soins plutôt qu'à la politique (2005, p.39) En 1962, Rachel Carson publiait *Silent Spring* dans lequel elle démontrait que les pesticides et herbicides que nous arrosions sur nos aliments ne disparaissent jamais : ils s'accumulent et sont transmis aux animaux (incluant les humains) et insectes qui consomment les aliments en question. « The government's and chemical industry's response to Carson's warnings was to mock her as an emotional fanatic, a spinster in galoshes who worried about birds [...]. Male-dominated science could not accept the idea that love and knowledge were compatible and mutually supportive. » (Mellor, 1997, p.15) Ces dualismes hiérarchisés créent dans l'imaginaire collectif un monde segmenté, dans lequel il faut savoir faire la différence entre le vrai et le faux, le valable et l'invalidé, le développé et le sous-développé. Ces dualismes excluent la pluralité des savoirs pour produire ce que Vandana Shiva nomme « la science réductionniste » :

Je caractérise la tradition épistémologique particulière de la « révolution scientifique » du patriarcat occidental moderne comme « réductionniste » pour les raisons suivantes : 1) elle réduit la capacité des êtres humains à connaître la nature en excluant tant les autres « connaissants » que d'autres moyens de connaissance; et 2) en manipulant la nature comme une matière inerte et fragmentée, elle réduit sa capacité de régénération et de renouvellement. (1993, p.38)

Chez les tenants de la science réductionniste, la vie est conçue comme une machine – il suffit de la démonter en pièces pour mieux la comprendre, et pour mieux

la contrôler. À l'opposé, l'écoféminisme estime qu'il faut considérer la nature comme un tout, la fragmentation de la nature n'étant qu'un outil de domination. En début de chapitre, nous avons présenté l'organisme CGIAR qui insiste sur la manipulation génétique comme étant *le* moyen d'éliminer la faim à travers le monde. La nature est fragmentée pour conclure que ce ne sont pas les arbres qui contrôlent la salinité de la terre qu'il faut cesser de couper, mais une semence qui pousse dans une terre pauvre et aride qu'il faut développer. En prime, cette semence qui autrefois se reproduisait par elle-même et était disponible dans la nature peut maintenant être brevetée et suicidaire afin d'assurer que de nouvelles semences sont achetées à chaque année. Les règles du marché s'imposent et toutes méthodes alternatives sont considérées non-rationnelles et sous-développées. Sailendra Nath Ghosh expose l'absurdité d'une telle pensée :

The practitioners of this pattern of science taught us that irrigation, even flush irrigation, is important for high productivity but remained silent about drainage. The result has been widespread water logging and soil salinity. They spoke for big dams but failed to notice that it reduces the river to a series of still-water lakes, obstructs the river's basic functions of serving as the drinking water source for population centres and carrying toxins to the sea [...] They propagated high-yielding varieties of seeds ignoring that this meant high-cost, high-variance and hence high-risk farming whose crops are nutritionally inferior, with poor keeping quality. They reduced the diversity of crops and thereby turned innocent insects into pests and then advised us to use pesticides, forgetting that these would find their way into the food chain and accumulate in our bodies giving rise to cancer, encephalitis, etc. [...] In the name of producing a good crop for human beings, it destroys the sustenance of livestock and aquatic life, thus affecting not only untold species of life but also bringing down the common people's supply of milk, meat and fish. Reductionist science fails to see the nexus between soil, seed and plants; between soil, water and atmosphere; between agriculture and forests; between human beings and other species of life. (1990, p.1345)

La science réductionniste s'impose aussi sur la femme et son corps, tel qu'en témoigne la médicalisation et la technicisation de la reproduction humaine. Ce n'est plus le couple qui est trop âgé pour se reproduire, ni même l'utérus qui l'est, mais

seulement les ovaires qui le sont (Shiva, 1993, p.43). Il suffit de remplacer les ovaires et nous avons une maman toute neuve! Ou presque...

Force est de constater que ce rapport que nous avons avec la nature n'est aucunement durable. Il s'inscrit encore une fois dans un désir de vivre au-delà des limites de la nature; un désir qui n'est pas possible d'universaliser. À l'opposé, l'écoféminisme propose la notion de subsistance. Cette notion permet de refermer l'écart entre riches et pauvres visant non pas la maximisation de la consommation pour certains mais la satisfaction des besoins de tous. Mies cite un travail de Max-Neef qui énumère neuf besoins fondamentaux. Ceux-ci se rapprochent énormément aux droits à la vie de Petrella et tout comme Petrella, Mies souligne que « dans les sociétés surdéveloppées ou industrielles, ces besoins sont presque exclusivement rencontrés par des satisfacteurs produits industriellement qui doivent être achetés sur le marché. Il s'agit souvent de pseudo-satisfacteurs qui, en dernière analyse, ne procurent pas de réelles satisfactions. » (1993, p.283) C'est précisément la raison pour laquelle on peut magasiner pendant des heures dans les boutiques les plus tendances, dépenser des centaines de dollars et recommencer le tout quelques semaines plus tard. Et nous nous retrouvons toujours dans un cercle vicieux: nous travaillons plus d'heures pour pouvoir consommer plus. Pourtant, avec plus de temps, peut-être que nous pourrions satisfaire nos besoins de manière plus efficace. « Prendre le temps de jouer avec les enfants répond à divers besoins : d'affection, de protection, de compréhension, de loisir, de liberté, d'identité. [...] Celui qui donne, reçoit aussi. » (Mies, 1993, p.284) La notion de subsistance exige donc de libérer le consommateur et de trouver les moyens de satisfaire ses besoins à l'extérieur du marché.

De concert avec le concept de subsistance, l'écoféminisme s'appuie sur celui de diversité. L'idée de diversité se rapproche de la critique écoféministe de la science réductionniste en ce sens qu'elle favorise la pluralité des savoirs et des méthodes.

Ainsi, Carolyn Merchant (2005) explique en quoi les tenants de l'écoféminisme vont souvent défendre des causes bien différentes les unes les autres, et que la multiplication des questions et des réponses profite à la réalisation d'un monde plus juste et durable. Shiva passera par la notion de diversité pour proposer une agriculture à l'antipode de l'agriculture industrielle basée sur la monoculture, «diversity is, in many ways, the basis of women's politics and the politics of ecology. Gender politics is, to a large extent, a politics of difference. Ecopolitics too arises from the fact that nature is varied and different, while industrial commodities and processes are uniform and homogenous » (2001, p.453)

1.3 Principales variables étudiées

Le développement durable ne peut donc nécessiter la destruction de peuples ou de la nature. Il doit permettre la satisfaction des besoins de la vie et ne peut promouvoir un axe de la vie, ou du développement durable, au détriment d'un autre. Pour ces raisons, nous évaluerons le développement des pays du Lac Victoria d'après les droits à la vie de Petrella, alimenté des analyses et concepts écoféministe, et la capacité des pays de répondre à ces droits avant et après la mise en vigueur des accords. De plus, nous nous référons au *Handbook of Ecological Indicators for Assessment of Ecosystem Health* (Jørgensen *et al.*, 2005) qui propose multiples niveaux d'après lesquels il est possible d'évaluer la santé d'un écosystème, tout dépendant de nos moyens et de la recherche qu'on souhaite effectuer. « The ecological indicators applied today in different contexts, for different ecosystems, and for different problems can be classified on six levels from the most reductionistic to the most holistic indicators. » (Jørgensen *et al.*, 2005, p.62). Ce travail se veut d'abord et avant tout une étude en sciences sociales et donc l'analyse de niveau 3, se trouvant mi-chemin entre le niveau le plus réductionniste et celui le plus holiste, nous permettra d'effectuer une recherche rigoureuse tout en respectant les limites de nos capacités. L'analyse de niveau 3, d'après le *Handbook*, consiste à évaluer la concentration de composés chimiques (dans notre cas, pesticides et herbicides) dans l'écosystème

(Jørgensen *et al.*, 2005, p.8) : « When the ecosystem is unhealthy due to high concentrations of specific toxic substances, the concentration of one or more focal toxic compounds is, of course, a very relevant indicator. » (Jørgensen *et al.*, 2005, p.62) Dans le cas du Lac Victoria, une concentration élevée de mercure dans l'eau, le sol et les poissons a été liée en partie à l'érosion du sol (Campbell *et al.*, 2003, p.325). De plus, Odada *et al.* ont lié l'agriculture aux trois formes de pollution les plus importantes dans la région : pollution microbiologique, chimique et eutrophisation (2004, p.17). « The food and cash crops grown on wetlands require application of fertilizers and pesticides. Unsustainable land-use practices lead to increased soil erosion and nutrient land run-off. » (Odada *et al.*, 2004, p. 18-19) Nous poserons donc la question suivante: « Quel est l'état de la concentration de produits chimiques dans le Lac et y a-t-il des activités de "développement" qui ont contribué à cette réalité? »

Dans le prochain chapitre, nous présenterons un résumé de l'état du Lac Victoria et des traités des organisations économiques qui régissent la région. Nous porterons une attention particulière sur les articles qui concernent l'agriculture, l'environnement et les droits à la vie. Au chapitre trois, nous procéderons à une analyse du développement durable de la région du Lac Victoria.

CHAPITRE II

LE LAC VICTORIA – LA RÉGION ET LES ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES

2.1 Le Lac Victoria

Le Lac Victoria est le deuxième lac le plus large au monde après le Lac Supérieur; il est la plus importante étendue d'eau douce en Afrique et il est la principale source du Nil (Canter et Ndegwa, 2002, p.44). Sa superficie dépasse 68 800 km² et sa profondeur est d'en moyenne 40 m (Scheren, Zanting et Lemmens, 2000, p.235). L'eau du Lac est partagée entre trois pays soit le Kenya (6%), l'Ouganda (43%) et la Tanzanie (51%) (Odada *et al.*, 2004, p.13). Plus de trente millions de vies dépendent des ressources du Lac que ce soit pour l'industrie de la pêche, la transportation, l'accès à l'eau, etc.

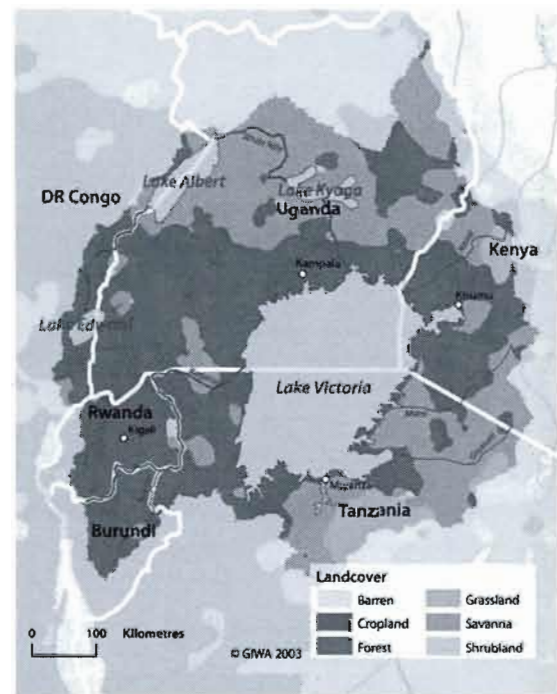


Figure 2.1 Plan du Lac Victoria.
(Tirée de Odada *et al.*, 2004.)

Pourtant, le Lac a subi et subit toujours de nombreux traumatismes écologiques. Déjà au début du XXe siècle, les colonialistes anglais vidèrent les marais et rasèrent

les forêts de la région afin de pouvoir établir des plantations de café, sucre, thé et tabac (MacDougall, 2001, p.38). À la même époque, on augmenta l'effort de pêche dans le Lac à un point tel que vers les années 50, on dû y introduire la perche du Nil et le tilapia afin de repeupler le Lac (Wilson, 2002, p.171). Une vingtaine d'années plus tard, la population de perche explosa. En même temps, des centaines d'espèces de poissons indigènes de la région disparurent. Les estimations varient de 200 espèces disparues (Ntiba, Kudoja et Mukasa, 2001, p.211) à plus de 300 (Wilson, 2002, p.171). « [This] remains the single most dramatic event of vertebrate species extinction attributable to specific human activity » (Odada *et al.*, 2004, p.14). Les efforts de pêche continuèrent d'augmenter et des usines de traitement du poisson s'installèrent sur les rives du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie. La perche du Nil était dorénavant destinée principalement à l'exportation vers l'Europe et l'Asie. Les nouvelles activités économiques attiraient les gens et la population passa de 4,6 million en 1932 à 27,7 million en 1995 causant de nouveaux stressés sur les ressources de la région (Canter et Ndegwa, 2002, p. 46). En 1988, la plante marine *eichhornia* qui avait été amenée en Afrique par les colonisateurs qui souhaitaient décorer leurs étangs, atteignit le Lac Victoria (Ntiba, Kudoja et Mukasa, 2001, p.213). Cette plante est envahissante et en 1996, elle forma des couches qui recouvraient 80% du rivage (MacDougall, 2001, p.40). Outre les cas de la perche et de l'hyacinthe, le ruissellement des pesticides et herbicides participe lui aussi à l'eutrophisation du Lac. « With a third of the land in the basin under agricultural use – especially on the Kenyan side that has development monoculture dependant on herbicides and fertilizers – runoff has been a significant source of pollution, increasing in importance over the past seventy years as the population has increased. » (Canter et Ndegwa, 2002, p.44) Aujourd'hui, près de la moitié du Lac subit des périodes prolongées d'anoxie durant plusieurs mois de l'année (Odada *et al.*, 2004, p.15). On estime que si les conditions actuelles persistent, le Lac Victoria pourrait disparaître d'ici 2050 (MacDougall, 2001, p.38).

Tel que nous l'avons souligné plus haut, le Lac est partagé entre trois pays. Ces trois pays sont aussi partagés entre trois communautés économiques et de développement. Une première est la *East African Community* (EAC). L'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie sont tous membres de la EAC. Elle héberge aussi le *Lac Victoria Basin Commission* (LVBC). Une deuxième communauté est la *South African Development Community* (SADC) dont seule la Tanzanie, parmi nos trois pays en question, est membre. Enfin, il y a le *Common Market for Eastern and Southern Africa* (COMESA) dont le Kenya et l'Ouganda sont membres. La prochaine section étudiera chacune de ces communautés en détails et portera une attention particulière sur les dispositions de ces communautés par rapport à l'agriculture, à l'eau et aux questions affectant le genre.

2.2 La EAC

Puisque les trois États qui nous intéressent pour cette recherche sont tous membres de la EAC, cette communauté prendra une part plus importante de notre étude. Les règlements et lois de la EAC doivent être appliqués par les trois pays qui se partagent le Lac Victoria.

Boite 2.1 Intégration économique

Le COMESA, la SADC et la EAC ont tous suivi et suivent encore un cheminement typique d'intégration économique. Les étapes d'intégration économique sont les suivantes :

- 1- Zone préférentielle de commerce
- 2- Zone de libre échange
- 3- Union douanière
- 4- Marché commun
- 5- Union monétaire et économique
- 6- Intégration totale

Le COMESA est passée de l'étape 1 à 4. La EAC est partie de l'étape 3, est maintenant en voie vers l'étape 4 et vise l'étape 5. La SADC est maintenant à l'étape 2, et prévoit atteindre l'étape 3 en 2010, l'étape 4 en 2015 et l'étape 5 en 2016.

2.2.1 L'histoire de la EAC

De 1967 à 1977, il existait une communauté économique de l'Afrique de l'Est dont la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda étaient membres. Cette ancienne communauté se dissout en raison des inégalités économiques et des contextes politiques de chacun des États membres : le Kenya capitaliste exportait beaucoup plus que la Tanzanie socialiste et l'Ouganda sous une dictature, et souhaitait en conséquence obtenir plus de sièges à l'assemblée de la Communauté. La dissolution de cette Communauté, cependant, prévoyait la possibilité d'une coopération renouvelée dans les années à venir. En 1993, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda signèrent le *Agreement for the Establishment of the Permanent Tripartite Commission for East African Co-operation* (EAC, 2005). En 1999, cet accord se transforma en traité, traité qui fut ratifié le 7 Juillet 2000 et qui par le fait même marquait la mise en place de la *East African Community* (EAC). « The priority of the Community shall be economic co-operation, which is expected to form the basis for political co-operation in the long term. » (EAC, 2003b) L'article 5 du Traité de la EAC stipule que pour réussir cet objectif, la EAC mettra d'abord en place une union douanière, puis un marché commun, suivi d'une union monétaire avec le but ultime de créer une fédération politique. En 2005, l'union douanière devenait réalité. En 2007, le Rwanda et le Burundi se sont joints à la EAC. La EAC espère réaliser le marché commun d'ici 2010.

2.2.2 Le Traités et les accords de la EAC

La vision de la EAC n'est rien de moins que de créer de la richesse, d'améliorer le niveau de vie des populations de l'Afrique de l'Est et d'accroître la compétitivité de la région en augmentant la production, le commerce et les investissements (EAC, 2003b). Non seulement la EAC souhaite accroître la richesse, mais elle estime avoir trouvé le moyen de le faire : l'économie de marché est considérée comme l'outil par excellence qui permettra la réalisation de cette vision (EAC, 2003b). Qui plus est, que

l'État membre applique et maintienne une économie de marché est une condition d'appartenance à la EAC d'après l'article 3 du Traité de la EAC. L'article 7 affirme que cette économie de marché sera axée sur l'exportation et qu'au sein de celle-ci « there shall be free movement of goods, persons, labour, services, capital, information and technology. » (EAC, 1999, p.17)

Le chapitre 11 du Traité de la EAC décrit la coopération en matière de libéralisation du commerce et du développement. L'article 75 de ce même chapitre décrit l'union douanière qui est présentement en place. Celle-ci requiert que tous les États membres éliminent les barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce entre eux et établissent un tarif externe commun. Aucun nouveau tarif ou barrière non-tarifaire ne peut dorénavant être imposé sur les biens provenant des États membres. Le Kenya, cependant, étant l'exportateur le plus important de la EAC, continuera à payer des tarifs pour les biens destinés aux autres États membres jusqu'en 2010. L'article 76 déclare qu'il y aura la création éventuelle d'un marché commun. Cet article réaffirme ce qui est dit à l'article 7 du Traité pour ce qui est du libre mouvement des biens, du travail, des services et du capital mais ajoute cette fois-ci le droit d'établissement. Une compagnie peut donc circuler librement à l'intérieur de la EAC une fois le marché commun en vigueur. L'union douanière présentement en place ainsi que le marché commun à venir doivent participer à la réalisation d'une « croissance et d'un développement durable » (EAC, 1999, p.15). Le Traité ne définira pourtant jamais ce qu'il entend par développement durable, ni même par développement tout court. On traite toutefois de la notion de durabilité à plus d'une reprise au long du Traité. « The Community shall insure the promotion of *sustainable* utilisation of the natural resources of the Partner States and the taking of measures that would effectively protect the natural environment of the Partner States. » (EAC, 1999, p.16, c'est nous qui soulignons) Évidemment, si jamais la libéralisation du commerce n'arrivait pas à offrir les résultats escomptés et par quelconques circonstances finirait par aboutir au contraire de ses objectifs, le Traité du EAC se

dote d'une clause de sauvegarde : « In the event of a serious injury occurring to the economy of a Partner State following the application of the provisions of this Chapter, the Partner State concerned shall, after informing the Council through the Secretary General and the other Partner States, take necessary safeguard measures. » (1999, p.59) Pourtant, en préambule, le Traité fait la déclaration suivante:

CONVINCED that co-operation at the sub-regional and regional levels in all fields of human endeavour will raise the standards of living of African peoples, maintain and enhance the economic stability, foster close and peaceful relations among African states and accelerate the successive stages in the realisation of the proposed African Economic Community and Political Union (1999, p.5)

Pas assez convaincu, cependant, pour ne pas inclure une clause de sauvegarde...

Le Traité de la EAC énumère de nombreux domaines dans lesquelles les États membres devront coopérer. Ceux-ci incluent bien évidemment le commerce, la libéralisation et l'investissement mais aussi les infrastructures et services, le développement de ressources humaines et de la science et technologie, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'environnement et les ressources naturelles et plus encore. En conséquence, de nombreux comités sectoriels ont été mis en place afin d'assurer la réalisation des projets prévus par le Traité. L'un d'entre eux est le comité pour l'agriculture et le bétail. L'agriculture est un secteur particulièrement important pour les pays de la EAC. Quatre-vingt pourcent de la population de cette région vit en milieu rural et 75% sont engagés en agriculture (EAC, 2005, p.vii). Le plan de la région présenté au début de ce chapitre témoigne de l'importance de l'agriculture dans la région. Ensemble, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda se partagent plus de 120 000 000 hectares de terre agricole (EAC, 2009). Le Traité de la EAC stipule que les États membres doivent se doter d'une politique agricole commune, augmenter la production agricole, se conformer aux standards internationaux sur la qualité des aliments transformés et travailler ensemble pour combattre la désertification et la sécheresse (EAC, 1999, p.89). Les articles 106 et 107 prévoient l'implication du

secteur privé dans la réalisation de l'augmentation de la production agricole. La EAC estime que le secteur privé a un rôle important à jouer dans la multiplication et la distribution des semences et du bétail.

Les stratégies spécifiques du comité sectoriel pour l'agriculture et le bétail sont énumérées dans la *Agriculture and Rural Development Strategy for the East African Community (2005-2030)*. Cette stratégie souhaite d'abord faire croître la production agricole. « The main challenge facing the rural sector is to increase productivity and economic growth in order to halt the worsening food security and to reduce poverty by 50 percent by the year 2015. » (EAC, 2005, p.50) La stratégie considère que la capacité de la production agricole est restreinte pour de nombreuses raisons incluant des problèmes au niveau de la gouvernance, des réglementations et des lois, des infrastructures et des conditions de commerce. Pour ces raisons, la stratégie explique l'incapacité du secteur agricole à stimuler l'économie de la région dans le passé. Les objectifs du comité pour l'agriculture et le bétail sont de:

- atteindre la sécurité alimentaire au sein de la Communauté;
- libéraliser le commerce de biens et de produits agricoles entre les États membres;
- harmoniser les politiques agricoles;
- faire croître la production des récoltes, du bétail, de la pêche et des forêts;
- développer le marché et les infrastructures;
- atteindre une utilisation durable des ressources naturelles;
- réduire les pertes post-récoltes;
- promouvoir une valeur ajoutée grâce à la transformation alimentaire; et
- protéger la sécurité humaine, animale, végétale et environnementale. (EAC, 2005, p.36)

Bien que le sixième point traite explicitement de durabilité, la Stratégie comme le Traité ne définissent jamais ce qu'ils entendent par développement durable.

Effectivement, la question de production semble prendre le dessus. Les femmes composent de 60 à 70% de la force ouvrière en agriculture, la *Agriculture and Rural Development Strategy for the East African Community* prévoit aussi un article pour traiter de la question du genre...ou plutôt, de la question, encore une fois, de la production. « Improving [women's] access to more resources and mainstreaming gender considerations will enhance agricultural production and productivity. » (EAC, 2005, p.59) La stratégie ne défend cependant pas l'économie de marché avec autant de vigueur que ne le fait le Traité de la EAC. En effet, la stratégie estime que depuis la libéralisation du commerce, l'accès aux intrants agricoles est devenu de plus en plus difficile. « Input supply has become a major constraint after the liberalization of trade. Importation of low quality inputs and insufficient quantities has affected the production of agricultural products. » (EAC, 2005, p.52)

Le Traité de la EAC prévoit aussi la coopération entre les États membres pour ce qui est de l'environnement et des ressources naturelles. L'environnement et la préservation des ressources ne semblent pas, toutefois, dépasser la croissance économique dans l'ordre des priorités. « The Partner States recognise that development activities may have negative impacts on the environment leading to the degradation of the environment and depletion of natural resources and that a clean and healthy environment is a prerequisite for sustainable development. » (EAC, 1999, p.94) Nous étudierons la question de plus près dans le prochain chapitre mais posons nous pour l'instant la question à savoir quel genre d'activité de « développement » détruit son environnement? Peut-on réellement parler de développement dans ce cas là?

Ce type de confusion et de contradiction traverse la section de l'environnement et des ressources naturelles du Traité (à l'instar du Rapport Brundtland peut-être?). Par exemple, le paragraphe b de l'article 111 affirme que les États membres « undertake, through environmental management strategy, to co-operate and co-ordinate their

policies and actions for the protection and conservation of the natural resources and environment against all forms of degradation and pollution arising from developmental activities. » (EAC, 1999, p.94) Seulement quelques lignes plus loin, il est inscrit que toutes activités entreprises ayant d'importants impacts environnementaux transfrontaliers devront préalablement être sujet à discussion entre les États membres. On prévoit donc qu'il y aura détérioration de l'environnement. De plus, les activités à la source de cette détérioration ne devront être sujettes à discussion que dans le cas où elles ont un impact transfrontalier. Une discussion n'est donc pas nécessaire pour les activités à l'intérieur de la frontière même d'un État.

L'article 114 est l'article qui prévoit la mise en place d'une instance administrative pour la gestion des ressources du Lac Victoria. En 2001, le *Lake Victoria Development Program* devint réalité. Ses membres sont la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya. Quelques mois plus tard, ces mêmes États membres ainsi que la Banque mondiale, la Banque de l'Afrique de l'Est de développement et les gouvernements français, suédois et norvégiens signaient ensemble un Accord de partenariat sur la promotion du développement durable du Lac Victoria (EAC, 2003a). Cet Accord se greffa au Programme en offrant des fonds et de l'expertise. La région du Lac Victoria fut déclarée « Zone de croissance économique ». Or, on déclara aussi qu'on cherchait à atteindre cette croissance de manière durable, en promouvant un développement économique, social et environnemental. Un des moyens par lequel ce partenariat souhaitait atteindre ses objectifs était par le renforcement des capacités, un autre terme comme celui de développement durable qui semble changer de sens avec celui qui s'en sert :

Capacity building is and will be an important component in the support to the EAC Secretariat as well as to the national governments and national and local actors being the ones which, in accordance with the subsidiarity principle, are expected to assume the responsibility to identify and implement development activities. The Partnership will offer research

possibilities, which will be important instruments for capacity building as well as for technology transfer. In addition, technology is expected to be transferred through participation of the private sector actors such as the East African Business Council. (L'Organisation des Nations Unies (ONU), 2004)

En 2003, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda signaient le *Protocol on Sustainable Development of Lake Victoria*. Ce Protocole transformait le Programme de développement du Lac Victoria qui avait existé déjà depuis 2001 et offrait à ce dernier un appui légal. Il régit toutes les activités des États membres pour ce qui est du développement durable du Bassin. L'article 33 de ce Protocole prévoit la mise en place de la *Lake Victoria Basin Commission* (LVBC). Les objectifs de la LVBC, toujours d'après ce même Protocole, sont de :

- promouvoir une croissance économique équitable;
- promouvoir des mesures qui visent l'éradication de la pauvreté;
- promouvoir une utilisation et une gestion soutenable des ressources naturelles;
- promouvoir la protection de l'environnement au sein du bassin du Lac Victoria; et
- promouvoir le respect de la sécurité de navigation (EAC, 2003, p.21).

Dans ce document, la EAC nous donne enfin une définition du développement durable. Le Protocole reprend presque mot pour mot la définition du développement durable du Rapport Brundtland : « "Sustainable Development" means development that meets the needs of the present generation without compromising the ability of future generations to meet their own needs. » (EAC, 2003, p.5) Les moyens par lesquels la LVBC prévoit atteindre ses objectifs vont de l'harmonisation des politiques et des lois à la promotion de programmes qui visent l'éradication de la pauvreté (EAC, 2003). En fait, la grande majorité des fonctions de la LVBC ne font que répéter ses objectifs. Sous la rubrique « objectifs » tel qu'on le voit ci haut, il est inscrit « Promote measures aimed at eradicating poverty » et quelques lignes plus loin, sous la rubrique « fonctions », il est inscrit « Initiation and promotion of programmes that target poverty eradication » (EAC, 2003, p.20). On sait cependant

que la LVBC suit les mêmes principes que la EAC pour ce qui est des Articles 5, 6 et 7 du Traité de la EAC (EAC, 2003, p.6). L'article 5 du Traité énumère les objectifs de la EAC dans lesquels on retrouve le besoin d'adresser les questions de genre, d'améliorer la qualité de vie des populations ainsi que la promotion de la paix et de la sécurité. L'article 7, quelque peu moins poétique, nous présente les principes de fonctionnement de la EAC; principes, il ne faut pas oublier, qui sont partagés par la *Lake Victoria Basin Commission* – commission responsable du « développement durable » de la région. L'article 7 du Traité de la EAC se lit comme suit :

1. The principles that shall govern the practical achievement of the objectives of the Community shall include:

- (a) people-centred and *market-driven* co-operation;
- (b) the provision by the Partner States of an adequate and appropriate enabling environment, such as conducive policies and basic infrastructure;
- (c) the establishment of *an export oriented economy* for the Partner States in which there shall be free movement of goods, persons, labour, services, capital, information and technology;
- (d) the principle of subsidiarity with emphasis on multilevel participation and the involvement of a wide range of stake- holders in the process of integration;
- (e) the principle of variable geometry which allows for progression in co-operation among groups within the Community for wider integration schemes in various fields and at different speeds;
- (f) the equitable distribution of benefits accruing or to be derived from the operations of the Community and measures to address economic imbalances that may arise from such operations;
- (g) the principle of complementarity; and
- (h) the principle of asymmetry.

2. The Partner States undertake to abide by the principles of good governance, including adherence to the principles of democracy, the rule of law, social justice and the maintenance of universally accepted standards of human rights. (EAC, 1999, p.17-18, c'est nous qui soulignons)

Dans un document non-légal, sur son site internet, la LVBC spécifie quelques peu ces idées sur le développement durable. Elle estime que la production de cultures et

de bétail doit être intensifiée par l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés et des semences créées pour s'adapter au climat du Bassin (EAC, 2003a).

Les États signataires de la LVBC envisagent, dans le Protocole, d'étendre la coopération à de nombreux domaines incluant l'eau, la pêche, l'agriculture, les forêts, le développement industriel, la santé publique, le développement du tourisme, l'énergie, et autres domaines encore. L'article 4 du Protocole définit l'eau autant comme un bien social qu'un bien économique. Le Protocole assure que la gestion de l'eau doit être faite de manière holiste et que le développement économique ne peut être dissocié du développement sociale et environnemental (EAC, 2003, p.2). Comme le fait le Traité de la EAC, le Protocole réaffirme plus loin que la EAC devra travailler pour la protection et l'amélioration de la quantité et de la qualité de l'eau du Bassin et pour une utilisation durable des ressources naturelles du Bassin (EAC, 2003, p.10). Le Protocole poursuit en confirmant que la promotion du commerce et de l'industrie se fera d'après les provisions du Traité de la EAC. Et on se souvient que le Traité de la EAC s'intéresse particulièrement à la croissance économique. L'article 17 spécifie la mise en place de politique « pollueur-payeur » d'après laquelle les États membres doivent assurer qu'il y ait des coûts monétaires rattachés aux activités polluantes. L'article suivant prévoit l'application du principe « utilisateur-payeur ». « The Partner States shall, jointly or individually, put in place measures for recovery of costs for the large-scale uses of the water resources of the Basin. » (EAC, 2003, p.14) Le Protocole ne précise pas ce qu'il entend par « usage à grande échelle ».

Un dernier point qu'il nous apparait pertinent de souligner est celui de la participation populaire que souhaite promouvoir la EAC dans les questions de développement durable du Bassin du Lac Victoria. L'article 22 s'intitule « Public Participation ». On peut y lire: « The Partner States shall create an environment conducive for stakeholders' views to influence governmental decisions on project

formulation and implementation.» (EAC, 2003, p.16) La définition de « stakeholder » inclut toutes personnes naturelles ou légales et tout organisme, gouvernemental ou autre, ayant un intérêt quelconque dans le Bassin. « Public » donc, signifie aussi bien la pêcheuse indépendante que la Lake Victoria Mining Company Inc.

2.3 La SADC

2.3.1 L'histoire de la SADC

En 1980, neuf États du sud de l'Afrique se regroupèrent pour former la *South African Development Co-ordination Conference*. Les buts de la conférence passaient de la mise en place de programmes régionaux à la promotion de l'auto-suffisance de la région. La Conférence se transforma en communauté en 1992 avec la signature du Traité de la *South African Development Community* (SADC). Ce Traité fut amendé pour modifier la structure administrative et élargir les champs d'action de la communauté en 2001. La SADC devait favoriser la coopération socio-économique mais aussi politique et dans le domaine de la sécurité. En 2000, la SADC commença le processus de mise en place d'une zone de libre échange et en 2008, elle a signé avec la EAC et le COMESA un projet de mise en place d'une zone de libre échange pour tous les États membres de ces trois régions. Aujourd'hui, la SADC compte 15 États membres dont la Tanzanie.

2.3.2 Le Traité et les accords de la SADC

Contrairement aux Traités de la EAC et du COMESA, le Traité de la SADC est très bref. Plutôt que de décrire ce que souhaite accomplir la Communauté, le Traité s'attarde plutôt à définir la forme et les instances de la SADC : le sommet, le conseil, le tribunal, etc. Les deux autres Traités accomplissent le même travail mais définissent en plus grands détails ce qu'ils souhaitent réaliser et les moyens qu'ils prévoient prendre pour arriver à leurs fins. Il y a quand même certaines particularités

qui valent la peine d'être soulignées et qui permettent de conclure que la SADC ne se distingue pas tant de nos deux autres communautés.

En préambule, la SADC souligne qu'elle souhaite assurer le bien-être de tous les habitants de la région. Elle estime, comme le fait la EAC et le COMESA, pouvoir éradiquer la pauvreté par le biais de l'intégration économique. Encore comme nos deux autres groupes économiques, la SADC énumère la promotion d'une croissance économique durable parmi ces objectifs de première importance. « [The SADC is] determined to alleviate poverty, with the ultimate objective of its eradication, through deeper regional integration and sustainable economic growth and development » (SADC, 2001).

L'article 5 définit les objectifs de la SADC. On répète plus ou moins ce qui se trouve en préambule, rajoutant que l'intégration régionale permettra non seulement la croissance économique et l'éradication de la pauvreté, mais aussi le développement socio-économique des populations, l'amélioration de la qualité de vie ainsi que de venir en aide à ceux qui souffrent de « désavantages sociaux » (SADC, 2001). La SADC souhaite accomplir ceci tout en promouvant un développement « *self-sustaining* ». L'idée de *self-sustaining* est difficile à saisir – pourquoi ajouter le préfixe « *self* »? Si un développement est durable, n'est-il pas nécessairement auto-durable? Peut-être que la SADC tente de transmettre l'idée qu'elle ne souhaite pas dépendre de l'aide ou de ressources étrangères pour assurer le bien-être de sa population mais est-ce qu'un développement qui dépendrait de l'importation d'aliments ou d'eau, par exemple, serait durable? Ceci démontre encore une fois en quoi la notion de durabilité, de « *sustainable* », est floue et nécessite un cadre théorique concret et opérationnel.

On lit plus loin que la SADC, comme la EAC, souhaite généraliser l'analyse selon le genre dans ses actions communautaire. En plus de la création d'une zone de libre échange et d'une éventuelle libéralisation plus large, la SADC estime que pour

atteindre ses objectifs, les États membres doivent harmoniser leurs orientations politiques et socio-économiques ainsi que coordonner leurs relations internationales avec les États non-membres (SADC, 2001). La SADC est la seule de nos trois communautés économiques qui énumère explicitement les relations internationales en tant que domaine de coopération. La SADC ne définit cependant pas quelles seront les conditions de chacun de ces domaines de coopération comme le font les Traités de la EAC et du COMESA. L'article 22 du Traité de la SADC spécifie que les conditions de coopération se retrouveront plutôt dans de nombreux protocoles incluant le *Revised Protocol on Shared Watercourse Resources* (RPSWR) de 2000 et le *Protocol on Trade* de 1996. Il n'y a pas de protocole spécifique pour l'agriculture bien qu'il y ait la Direction de l'agriculture et des ressources naturelles au sein de la SADC.

Le RPSWR ne propose rien de particulièrement surprenant. Il délègue la responsabilité de définir des politiques spécifiques sur l'eau et ses ressources à chacun des États membres concernés. Il réitère l'engagement de la SADC à coopérer dans la protection des ressources naturelles afin d'alléger la pauvreté et de poursuivre le plan d'intégration économique (SADC, 2000). Le RPSWR ne donne pas de définition concrète au développement durable, mais le paragraphe 8 de l'article 3 énumère les facteurs qui doivent être pris en considération afin d'atteindre une utilisation durable des ressources aquatiques. Ces facteurs incluent autant l'environnement que l'économie et le bien-être social. Bien que ce sont ici les trois axes du développement durable du Rapport Brundtland, la fragmentation de ceux-ci en facteurs indépendants qui doivent être « pris en compte » permet que l'un deux prime sur les autres. En effet, le paragraphe 4 de ce même article se lit comme suit : « State Parties shall maintain a proper balance between resource development for a higher standard of living for their people and conservation and enhancement of the environment to promote sustainable development. » (SADC, 2000)

Le *Protocol on Trade* (1996) de la SADC établit la zone de libre échange qui existe aujourd'hui. Comme la EAC et le COMESA, les tarifs et barrières non-tarifaires au commerce sur les biens provenant des États membres ont été éliminés mais contrairement à une union douanière, les États de la SADC n'ont pas encore de tarif externe commun. Le *Protocol on Trade* de la SADC se rattache à plusieurs reprises aux provisions de l'Organisation du Commerce (OMC). Pour ce qui est de la protection des industries naissantes, des subventions, des lois anti-dumping et de la propriété intellectuelle, la SADC se réfère directement à l'OMC (SADC, 1996).

Outre ses Protocoles, la SADC s'est aussi dotée d'un Plan stratégique de développement à teneur indicative (RISDP) en 2003. Soulignons, tel que le titre l'indique si bien, que ce Plan est strictement *indicatif* et n'a donc aucun statut légal. Le RISDP a été rédigé pour permettre à la SADC de redéfinir et de spécifier ses priorités afin de « contenir les effets adverses des tendances mondiales. » (SADC, 2003, traduction libre) Cet objectif témoigne des tensions qui existent dans l'ordre mondial contemporain : en même temps que les États membres de la SADC cherchent à s'unir afin d'augmenter leur compétitivité sur le marché mondial, ils reconnaissent que les tendances de ce même marché mondial peuvent avoir des effets négatifs sur leurs économies respectives. Reste que les « nouvelles » priorités « redéfinies » ressemblent considérablement à celles qu'on retrouve dans le Traité de la SADC. Encore une fois, les priorités sont partagées entre une libéralisation et intégration économique plus poussée et « un développement durable » (SADC, 2003, p.6). Il y a cependant des cibles précises qui sont énumérées au long du document. Par exemple, on souhaite passer d'une production de céréale de 1 392 kg par hectares à 2 000 kg par hectares, la moyenne mondiale, d'ici 2015 (SADC, 2003, p. 71). C'est aussi dans le RISDP que nous avons trouvé la définition quelque peu douteuse du développement durable cité plus haut : «Sustainable development is a pattern of development that permits future generations to live at least as well as the current

generation. » (SADC, 2003, p.146) Nous avons déjà exprimé nos préoccupations concernant cette définition d'un soi-disant développement durable.

Rajoutons en dernière instance, que ce même Plan stratégique propose que l'égalité des genres se définisse en tant qu'égalité de contrôle des ressources. Selon la SADC, généraliser l'analyse selon le genre passe par la propriété et le contrôle de son environnement.

2.4 Le COMESA

2.4.1 L'histoire du COMESA

Le *Common Market for Eastern and Southern Africa* (COMESA) regroupe plus 19 États membres. Ses origines datent de 1965 alors que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique rencontrait les dirigeants des nouveaux États indépendants. La réunion recommanda la mise en place d'une communauté économique pour les États de l'Est et du Centre de l'Afrique. En 1978, les Ministres du Commerce, de Finance et de Planification se rencontrèrent à Lusaka, Zambie et ils signèrent en 1981 la *Lusaka Declaration of Intent and Commitment to the Establishment of a Preferential Trade Area for Eastern and Southern Africa*. Cette Zone préférentielle de commerce envisageait l'éventuelle réalisation d'un marché commun. En 1993, le Traité du COMESA fut signé et en 1994 il fut ratifié. Lors de la ratification, COMESA comptait 21 membres. Parmi ceux-ci on comptait le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. En 2000, la Tanzanie quitta COMESA mais le Kenya et l'Ouganda sont toujours membres aujourd'hui. L'Angola et la Namibie ont aussi quitté le marché commun depuis les débuts de COMESA, alors que Seychelles, la Libye et l'Érythrée s'y sont joint. Bien que son nom porte en lui « marché commun », COMESA débuta en tant que zone préférentielle de commerce jusqu'en 2000 au moment où neuf États membres signèrent un accord de libre échange. Kenya fut signataire mais l'Ouganda s'abstint. En tant qu'État-membre, l'Ouganda bénéficie néanmoins de tarifs réduits.

2.4.2 Le Traité et les accords du COMESA

Le chapitre 3 du Traité du COMESA énumère les buts et objectifs du marché commun. Comme la EAC et la SADC, COMESA souhaite atteindre une croissance économique *et* un développement durable par le biais de la libéralisation et de l'intégration économique (COMESA, 1993, p.9). En établissant une union douanière et en permettant le libre déplacement du capital, des personnes et des services, entre autres, COMESA estime pouvoir réaliser ses dessins. Toutefois, contrairement à la SADC et EAC, le COMESA traite rarement de la qualité de vie ou de la pauvreté dans ses objectifs. Non – ceux-ci sont concentrés, bien plus que nos deux autres communautés, sur la croissance et le développement économique. Le paragraphe 6, de l'article 4 intitulé « Specific Undertakings », est sensé traiter du « développement économique et social ». Les autres paragraphes de cet article traitent déjà de la libéralisation et de l'union douanière; du transport et des communications; de l'industrie et de l'énergie; et des affaires monétaires et des finances. Et pourtant, c'est sous le paragraphe 4 qu'on retrouve les engagements suivants :

- (a) harmonise the methodology of collection, processing and analysis of information required to meet the *objectives of the Common Market*;
- (b) harmonise or approximate their laws to the extent required for the *proper functioning of the Common Market*;
- (c) promote the accelerated development of the least developed countries and economically depressed areas through the implementation of special programmes and projects in various fields of *economic development*;
- (d) adopt a regional policy that will look into all possible *economic problems* that Member States may face during the implementation of this Treaty and propose ways and means of redressing such problems in a manner that will satisfy the conditions of equitable and balanced development within the Common Market;
- (e) remove obstacles to the *free movement* of persons, labour and services, *right of establishment for investors* and right of residence within the Common Market;
- (f) promote co-operation in social and cultural affairs between themselves;
- (g) co-operate in tourism and wildlife development and management;
- (h) co-operate in the development and management of natural resources, energy and environment; and

(i) take, jointly, such other steps as are necessary to further the *aims of the Common Market*. (COMESA, 1996, p.11, c'est nous qui soulignons)

L'économique prend clairement le dessus sur le social. On pourrait défendre COMESA en arguant que sa raison d'être est d'établir un marché commun. Il ne faudrait cependant pas oublier que la mission de COMESA est autant la « croissance économique » que le « développement durable ». Reste à voir si les deux sont compatibles.

Le Chapitre 16 du Traité s'intéresse aux questions touchant les ressources naturelles et l'environnement. On peut y lire l'extrait suivant : « The Member States recognize that economic activity is often accompanied by environmental degradation, excessive depletion of resources and serious damage to natural heritage and that a clean as well as an attractive environment is a prerequisite for long-term economic growth. » (COMESA, 1996, p.61) Si cet extrait est familier à la lectrice, c'est qu'elle l'a déjà lu lorsque nous traitions de la EAC. Le paragraphe 1 de l'article 111, pour rafraîchir la mémoire, se lit comme suit : « The Partner States recognise that development activities may have negative impacts on the environment leading to the degradation of the environment and depletion of natural resources and that a clean and healthy environment is a prerequisite for sustainable development. » (EAC, 1999, p.94) Les « activités économiques » ont été remplacées par leur nouveau nom plus branché, « activités de développement », et la « croissance économique à long terme » a été remplacée par notre fameux « développement durable ». Est-ce les concepts qui ont été revus ou simplement les mots qui ont été adaptés pour un public plus sensible? Gardons en tête que le Kenya et l'Ouganda sont membres à la fois de la EAC et du COMESA. Ces deux États estiment donc, du moins dans leurs documents officiels, qu'un environnement sain est à la fois un pré requis pour un développement durable et pour une croissance économique à long terme. Un cadre théorique écoféministe démontre la difficile compatibilité de ces deux propos. Lors

du prochain chapitre, nous démontrerons en quoi ils sont difficilement compatibles non seulement en théorie mais en pratique aussi.

Un autre article qui a capté notre intérêt est l'article 124 intitulé « Coopération dans la gestion de l'environnement ». Nous avons indiqué lors de notre premier chapitre que nous allions nous intéresser à la présence d'éléments toxiques dans le Lac Victoria afin d'évaluer, en partie, le développement durable de la région. L'article 124 stipule que le COMESA encouragera la fabrication et l'utilisation de pesticides et herbicides biodégradables et découragera l'utilisation excessive de produits chimiques et engrais agricoles (COMESA, 1996, p.62). Nous verrons au prochain chapitre si l'encouragement du COMESA a porté fruit.

Pour ce qui est de l'agriculture, le COMESA ressemble, encore une fois, beaucoup à la EAC. Le chapitre 18 définit la coopération dans le domaine agricole.

Comme la EAC, le COMESA souhaite que ses membres harmonisent leurs politiques agricoles pour éventuellement adopter une politique agricole commune (COMESA, 1996, p.67). On ambitionne encore augmenter la productivité de toutes ressources agricoles (récoltes, bétails, pêches et forêts) non seulement pour satisfaire la demande locale mais aussi pour l'exportation. COMESA estime que l'agro-industrie a un rôle important à jouer dans la réalisation de ces buts. L'organisation économique désire resserrer les liens entre l'industrie et l'agriculture en transformant les aliments directement sur les fermes. Les États membres s'engagent à collaborer dans la réalisation de tous complexes agro-alimentaires là où une telle collaboration serait profitable (COMESA, 1996, p.68). Comme avec la EAC, COMESA ne traite pas directement des organismes génétiquement modifiés dans son Traité. Il souhaite cependant favoriser la recherche et le développement agricole ce qui, d'un côté, a plusieurs avantages qui peuvent s'inscrire au sein d'un développement durable; par exemple, pour limiter l'utilisation de l'eau, ou le développement de méthodes biologiques qui permettent de limiter les pertes. De l'autre côté, COMESA souligne

explicitement son désir de poursuivre et de resserrer les liens avec CGIAR. CGIAR, si l'on se souvient du premier chapitre, est un groupe qui défend avec ardeur le développement d'OGM pour l'augmentation de la production.

2.5 Limites et restrictions au commerce

Dans le *Customs Unions Protocol*, qui a été signé en 2004, la EAC rajoute qu'un État membre peut stopper le commerce d'un bien ou service quelconque dans le cas où cette restriction serait nécessaire pour l'application des lois et règlements de sécurité du pays; le contrôle des armes et des munitions; la protection de la vie humaine, de l'environnement et des ressources naturelle; de la sécurité, santé et moralité publique; et la protection des animaux et des plantes (EAC, 2004, p.24). Le *Protocol on Trade* de la SADC stipule que la libéralisation du commerce peut être restreinte dans le cas où celle-ci porterait atteinte à la moralité et à l'ordre public; à la santé humaine, animale ou végétale; au respect des règlements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); aux droits de propriété intellectuelle; aux trésors nationaux; à l'accès à une alimentation suffisante; et à la conservation de l'environnement (SADC, 1996). COMESA prévoit essentiellement les mêmes provisions : on peut restreindre le libre échange afin d'appliquer des lois sur la sécurité; pour le contrôle des armes; pour la protection de la santé humaine, animale ou végétale ainsi que la protection de la vie et de la moralité publique; dans le cas du transfert d'or, d'argent et de pierres précieuses et semi-précieuses; pour la protection de tout item qu'on estime d'importance nationale (tant qu'il y ait preuve que cet item soit d'importance nationale); et afin de protéger la sécurité alimentaire de sa population lors d'une famine ou d'une guerre (COMESA, 1996, p.27).

2.6 Conclusion du deuxième chapitre

Pour conclure ce deuxième chapitre, tentons de rappeler les grandes lignes qui nous permettront d'évaluer le développement durable du Lac Victoria. Les trois organisations estiment pouvoir à la fois établir une zone de libre échange tout en

favorisant le développement durable de la région. Plus encore, nos trois organisations estiment que la libéralisation est la condition même du développement. La libéralisation devrait permettre la croissance économique, ce qui à son tour devrait réduire la pauvreté et permettre la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles de la région en question. Tout n'est pas rose, cependant, entre la croissance économique et le développement durable. Et tel que nous l'avons démontré, les communautés économiques le reconnaissent. Avec leurs clauses de sauvegardes et limites et restrictions au commerce, la EAC, la SADC et le COMESA révèlent que leur confiance en la croissance économique n'est pas absolue. C'est un rapport assez particulier : la croissance économique est la clé de la réalisation d'un développement durable mais en même temps, elle pose des risques à son environnement. Il semble en effet que « développement durable » porte deux sens : développement économique (et social compris comme capacité de consommation sur le marché international) et protection de l'environnement. Les deux semblent être traités comme s'ils étaient distincts l'un de l'autre. Effectivement, le Traité de la EAC prétend que la libéralisation permettra le développement durable de la région mais il faut aussi savoir appliquer des limites à la libéralisation lorsqu'elle porte atteinte à la santé humaine, par exemple (EAC, 1999). À son tour, la SADC stipule qu'il faut qu'il y ait un équilibre entre le bien-être des humains et la protection de l'environnement (SADC, 2000). « Développement durable » n'inclut-il pas à la fois la protection de l'environnement *et* le bien-être humain? Nous avons démontré avec Mies et Shiva et les théories écoféministes que le bien-être de l'humain, et de toute espèce vivante en effet, est intimement lié à son environnement. Les textes des accords et traités de nos trois communautés économiques révèlent qu'il y a certaines contradictions ou du moins tensions au sein de leur conception du développement durable. Le prochain chapitre cherchera à voir si les tensions dans l'écrit et le conceptuel se reflètent dans les actions et le réel.

Sous la EAC, le Kenya paye des tarifs (réduits, depuis l'entrée en vigueur du Traité de la EAC) pour exporter des biens à la Tanzanie et à l'Ouganda et ce jusqu'en 2010, année où ils seront éliminés. Les barrières non-tarifaires au commerce entre les pays de la EAC ont été supprimées. Sous la SADC, la Tanzanie est membre d'une zone de libre échange depuis 2008 avec d'autres pays du sud de l'Afrique. Sous COMESA, le Kenya est membre d'une zone de libre échange qui inclut le Djibouti, l'Égypte, le Madagascar, le Malawi, la Maurice, le Soudan, la Zambie, le Zimbabwe, le Rwanda et le Burundi. L'Ouganda, sous COMESA, n'est pas membre de la zone de libre échange mais profite de tarifs réduits. En bref, sous nos trois organisations, les barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce ont soit été réduites afin de faciliter les échanges entre leurs États membres respectifs, soit elles ont été complètement éliminées. Ces règlements ont pour but de faciliter le commerce et par le fait même, de permettre une croissance économique. Deux problèmes peuvent être soulevés par ce raisonnement. Les trois communautés économiques s'entendent que la croissance économique est la condition du développement durable. Cependant, la libre circulation des biens, services, personnes et corporations implique à la fois plus de transport – ce qui peut poser d'importants stressés écologiques – mais aussi la possibilité de l'affaiblissement du contrôle sur le lieu d'établissement de corporations. Nous verrons au prochain chapitre que si le libre marché peut stimuler les investissements dans une région, il est loin de garantir que ces investissements se fassent dans un cadre de développement durable. Une compagnie peut relativement facilement se servir de la terre d'un endroit jusqu'à ce que celle-ci perde sa fertilité pour aller s'installer sur une terre vierge dans un nouveau pays. Le deuxième problème que l'on peut soulever est en lien avec l'abolition des barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce. En les abolissant, les États perdent un important moyen d'assurer l'utilisation de produits ou de procédés écologiques. Le troisième chapitre s'intéressera à ces questions de plus près.

Notre prochain chapitre s'intéressera donc au développement durable de la région entourant le Lac Victoria d'après les critères que nous avons énumérés au premier chapitre afin de voir si et en quoi les différentes organisations économiques ont eu un impact sur le développement durable de la région pour ce qui est du rapport agriculture et eau.

[Cette page a été laissée intentionnellement blanche]

CHAPITRE III

IMPACTS DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION DU LAC VICTORIA

Les théories écoféministes arguent qu'il est nécessaire d'adopter une vision holiste de l'environnement et des communautés humaines qui en font partie. Elles ne hiérarchisent pas le social, l'environnemental et l'économique. Toutes ces dimensions font partie de la vie sur terre et toutes dépendent de l'une l'autre. Cependant, comme nous l'avons fait au premier chapitre, nous diviserons encore une fois ce chapitre d'après des critères qui suivent plus ou moins les axes du développement durable du Rapport Brundtland. Nous souhaitons souligner encore une fois que nous partageons entièrement la vision holiste de l'écoféminisme et que si notre texte est organisé de telle manière, ce n'est que pour faciliter la lecture et non pour prétendre qu'il y a une déconnexion entre le social et l'environnemental. D'autant plus, nous sommes confiante que les similitudes et la perméabilité des deux parties de notre texte seront visibles à la lectrice et au lecteur. Nous organiserons donc ce dernier chapitre en deux principales sections : une première qui portera sur les droits à la vie de Petrella et une deuxième qui se concentrera sur la présence de composés chimique dans le Lac Victoria. Une vision écoféministe du développement durable englobera ces deux parties.

3.1 Intégration économique et droits à la vie

Tel que nous l'avons vu au premier chapitre, Petrella catégorise les droits à vie en trois groupes : matériel, immatériel et collectif (Petrella, 2007). Les droits sont nombreux et tous aussi importants les uns que les autres. Toutefois, compte tenu du manque de ressources et de données, nous n'avons pas été en mesure de porter une analyse sur l'état de tous les droits à la vie énumérés et décrits par Petrella. Nous avons sélectionné ceux pour lesquels certaines données de qualité étaient disponibles et permettaient de tirer des conclusions utiles et potentiellement généralisables.

3.1.1 Le droit à l'eau potable

La Banque mondiale rapporte qu'en 1990, 41% des Kenyans, 43% des Ougandais et 49% des Tanzaniens avaient accès à de l'eau potable à moins d'un kilomètre de leur domicile. Un kilomètre, c'est une marche d'environ 15 minutes – 15 minutes, les mains vides. En 2006, ces chiffres passaient à 57%, 64% et 55% respectivement (Banque mondiale, 2009). Bien que ces chiffres demeurent peu élevés, ils témoignent d'une importante amélioration au niveau de l'accès à l'eau. Les deux pays de COMESA, le Kenya et l'Ouganda, ont connu une augmentation plus importante que la Tanzanie. Toutefois, l'accès à l'eau potable étant principalement régi par les municipalités, plus de recherche serait nécessaire pour associer l'augmentation de l'accès aux politiques des organisations d'intégration économique plutôt qu'aux réformes nationales (Sammy, 2004). Par exemple, dans le cas de l'Ouganda, d'importants dons ont été fournis par la Banque mondiale afin de réaliser une réforme d'eau. En même temps, cette réforme, impliquait une participation accrue du privé. « From a gender perspective, evidence increasingly shows that the private sector is not regulated or bound by the global commitments to gender equality, women's empowerment and providing water for all. » (Coles et Wallace, 2005, p.9) Majoritairement responsables de l'agriculture de subsistance, de l'alimentation de la famille et de l'entretien du ménage, les femmes entretiennent une

relation particulière avec l'acquisition et l'utilisation de l'eau. Wilson rapporte que dans la région du Lac Victoria, il y a une surreprésentation de mères monoparentales (2002, p.178). Ces femmes sont donc doublement affectées par la question de l'accès à l'eau étant responsables à la fois des sphères de production et de reproduction sociale.

3.1.2 Le droit à la nourriture (y compris le droit à l'eau et à l'irrigation) et le droit à la sécurité alimentaire

Avec le passage d'une économie de subsistance vers une économie d'exportation (ou du moins, le souhait qu'exprime la EAC de devenir une économie axée sur l'exportation), l'agriculture a suivi un dessein similaire. Par la division entre les cultures de rente et les cultures de subsistance, il y eut une division entre le travail des femmes et celui des hommes. Le travail longtemps effectué par les femmes était maintenant en opposition officielle au travail rémunéré principalement effectué par des hommes :

Increasingly commodified economic relations have meant greater pressure on East African women. In agriculture, more commodified relations have often increased economic disparities between men and women. The main driver of these disparities has been labor specialization on farms where men take charge of cash crops while women are left with subsistence crops. "In charge" should not be read as "doing the work." Indeed, in at least one district in Tanzania (not near Lake Victoria) the single most productive investment found among an emerging class of wealthier, commodity-producing peasants was the bride prices of the wives who provided the labor. (Modard, World Wildlife Fund (WWF) et Wilson, 1996, p.3)

Le développement et l'élargissement des cultures de rente sont possibles en raison du travail non-rémunéré des femmes. Les cultures de rente dépendent d'une utilisation « gratuite » de la terre et de la femme. Isabella Bakker et Stephen Gil ont établi des conclusions similaires pour ce qui est de l'intégration des femmes nord-américaines dans le marché : cette intégration, cette « libéralisation de la femme » a dépendu du travail de femmes du Mexique et d'ailleurs pour combler à l'absence de

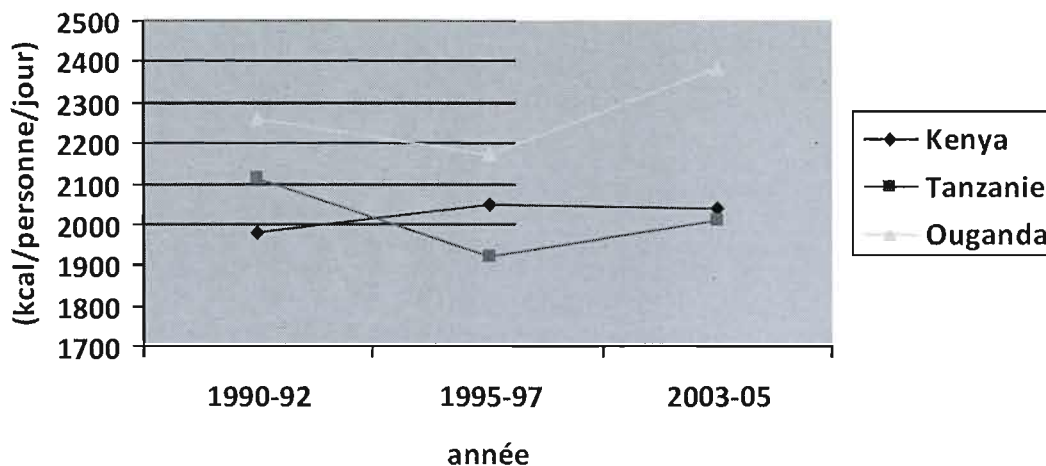
la femme au foyer (Bakker et Gil, 2003). Ceci appuie aussi les thèses de Mies qui affirment que le marché ne peut exister sans l'exploitation d'un « autre », cet autre étant le plus souvent la terre, les femmes et les peuples étrangers.

Aussi, tel que nous avons souligné plus haut, une partie importante des ménages longeant le Lac Victoria sont dirigés par des femmes seules. Ceci représente plusieurs désavantages notamment un accès plus restreint à la terre et à une main-d'œuvre salariée (Modard, WWF et Wilson, 1996, p.10). La pêche qui paraît plus viable, devient souvent une alternative à l'agriculture. Cependant, « Lake Victoria's renewable resources are in steep decline, most notably the quality of the water and the quality and quantity of various species of fish. » (Canter and Ndegwa, 2002, p.44) La quantité et la qualité de l'eau disponible est en diminution: la pollution du Lac causée par l'agriculture, les industries et le déversement des eaux usées directement dans le Lac participent à la dégradation de cette ressource.

When Lake Chad, once the sixth-largest lake in the world started shrinking due to persistent drought in the 1960's, scientists described it as a normal phenomenon. Even as fisherman raised the alarm that the falling water levels were threatening their livelihoods, nobody stood up to attest the issue. Today, Lake Chad is a mere water pond. The "slight drop" of water level measuring three metres of Lake Victoria, could turn out to be another Lake Chad scenario where water levels disappeared by 90 percent (CRDI, 2006)

Si, durant les années 80, la population de la perche du Nil grandit de façon exponentielle, l'exploitation de ce poisson se multiplia aussi. Le nombre de bateaux et de pêcheurs provenant des trois pays se partageant le Lac a plus que doublé de 1994 à 2004 (Odada *et al.*, 2004, p.14). La majorité de ces prises étaient et sont toujours, destinées à l'exportation. Ceci a d'importantes implications pour l'alimentation des populations locales qui se retrouvent à consommer les restants de poissons rejetés par les usines de traitement (Canter et Ndegwa, 2002, p.47). La prise de poisson augmente mais la consommation locale, elle, diminue. De 1990 à 1996, la consommation de poisson du Lac passa d'en moyenne 6 kilogrammes à 3

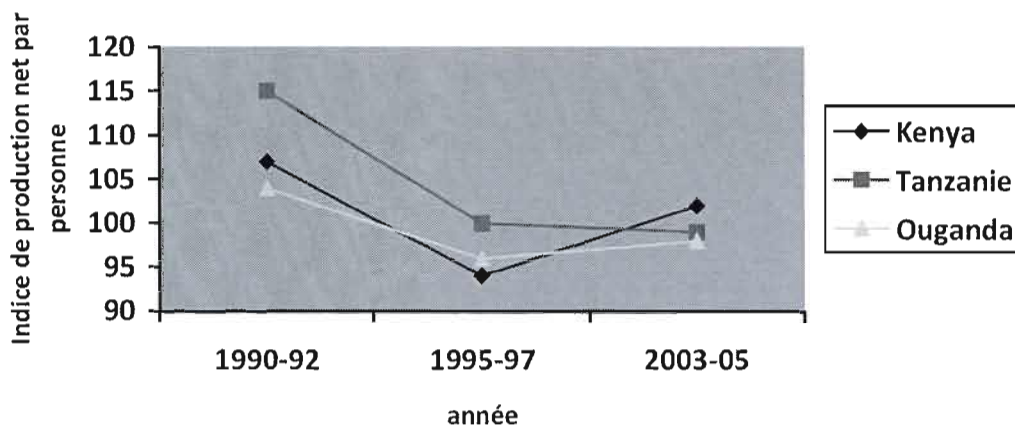
Tableau 3.1 Apport énergétique alimentaire



Source: FAO, 2009

kilogrammes par personne (Canter et Ndegwa, 2002, p.47). Les enfants sont les premiers à souffrir de déficit en protéine, ce composé organique étant nécessaire au développement et à la croissance de l'enfant. Les effets d'un déficit en protéine peuvent être mitigés avec une consommation de calories suffisamment élevée et adéquate. Au Kenya, la consommation de calories par personne par jour était plus élevée en 1995-97 qu'elle ne l'était en 2003-05 (de 2050 kcal/personnes/jour et 2040 kcal/personnes/jour respectivement). En Ouganda, la consommation de calories par personne par jour a décliné de plus de 100 calories par jour entre 1990-92 (2260 kcal/personne/jour) et 1995-97 (2170 kcal/personne/jour) mais en 2003-05 (2380 kcal/personne/jour) elle dépassait le montant de 1990-92 (FAO, 2009). La consommation de calories par personne par jour est la plus basse en Tanzanie parmi nos trois pays à l'étude. En 2003-05, ce chiffre était de 2010, qui bien qu'il soit plus élevé qu'en 1995-97 (1920 kcal/personne/jour) demeure plus bas qu'en 1990-92 (2100 kcal/personne/jour) (FAO, 2009).

Tableau 3.2 Aliments - Indice de production



Source: FAO, 2009

La consommation calorique moyenne pour qu'un adulte garde un poids santé varie entre 2300 kcal par jour à 2800 kcal, dépendant du sexe et de l'âge de la personne.

Il est intéressant de comparer ces chiffres à l'indice de production tel que calculé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Pour la Tanzanie et l'Ouganda, l'indice de production d'aliments par personne suit sensiblement la même courbe que celle de l'apport énergétique alimentaire même si pour la Tanzanie, l'apport énergétique était beaucoup plus faible en 1995-97 qu'elle ne l'était en 2003-05 alors que l'indice de production était sensiblement le même. Pour le Kenya, les courbes semblent indiquer paradoxalement que plus le pays produit d'aliments, moins la population ne consomme de calories. En effet, l'indice de production était le plus faible en 1995-97 alors que l'apport calorique était le plus élevé, et inversement, l'indice de production était le plus élevé en 1990-92 alors que l'apport calorique était le plus faible.

La EAC, la SADC et le COMESA veulent tous accroître la production, mais ces chiffres démontrent que contrairement à ce que prétendent les traités de ces organisations, il est loin d'être certain que la libre circulation des biens soit la solution. La question mérite clairement d'être posée : les aliments serviront-ils à nourrir ceux qui les produisent?

3.1.3 Le droit au travail

Tel que souligné plus haut, l'introduction de la perche du Nil dans le Lac Victoria devait réparer les dommages causés par la surexploitation du Lac au début du XXe siècle. Vers 1950, donc, on y introduisait ce poisson ainsi que le tilapia du Nil et vers les années 1980, la population de la perche du Nil explosa. C'est peu après ce moment que les usines de transformation s'installaient le long des berges du Lac. La technique de pêche communément connue sous le nom de *tembea* est une technique introduite durant les années 90 qui, dans l'immédiat, permettait une prise de poissons considérablement plus élevée que les méthodes traditionnelles (Canter et Ndegwa, 2002, p.45). Cette méthode consiste à étendre une centaine de filets sur des distances de 1 à 2 kilomètres dans le Lac et de les laisser pendant la nuit. Le lendemain, les filets sont retirés et les poissons sont ramenés à la rive pour être transportés immédiatement aux usines de transformation.

In November 1997, there were no *tembea* boats in Sori-Karungu, which is one of the largest landing beaches in Kenya where up to 200 traditional fishing boats land their catch. In March 1998 we observed no less than 10 *tembea* boats... among the 100 traditional boats. ... Four months later there were about 40 *tembea* boats and no traditional canoes. (Jansen *et al.*, cité dans Canter et Ndegwa, 2002, p.45)

Bien que Odada *et al.* affirment que les nouvelles usines de traitement du poisson ont apporté de nombreux nouveaux emplois pour les gens de la région, quelques lignes plus loin, ils confirment que l'écart entre les riches et les pauvres est grandissant (2004, p.15). L'écart s'est aussi manifesté dans l'alimentation des

populations locales, tel que nous en avons discuté plus haut. Les pêcheurs locaux ont perdu l'accès aux moyens de production. Avant l'explosion des populations de la perche du Nil, les pêcheurs locaux s'occupaient de la pêche, du traitement et de la vente des poissons. Aujourd'hui, des investisseurs étrangers (principalement asiatiques, européens et israéliens) contrôlent l'industrie et les pêcheurs locaux; ceux qui restent, sont obligés de vendre leur récolte à des commerçants (Canter et Ndegwa, 2002, p.46).

Les impacts de la pêche sur le travail furent cependant ressentis longtemps avant les années 80. Les efforts de pêche se multipliaient déjà à l'arrivée des coloniaux anglais qui commencèrent dès lors à commercialiser la pêche pour l'exportation vers l'Europe. C'est cette intensification des efforts de pêche, rappelons le, qui a poussé les colonialistes à introduire la perche du Nil dans le Lac pour tenter de compenser pour la surexploitation des poissons. Connelly (1994) a mené une recherche sur l'agriculture de l'île Rusinga au Kenya. Il en est venu à constater que l'émigration vers l'industrie de la pêche résultait en une pénurie de main d'œuvre si considérable que de nombreuses techniques agricoles traditionnelles ont dû être abandonnées. Connelly estime que l'abandon de ces techniques a résulté en une diminution de la production agricole de l'île et en conséquence, une pénurie alimentaire qui existe de nos jours (Connelly, 1994). Le développement de l'industrie de la pêche et le respect des droits à la vie semble donc avoir connus une certaine opposition longtemps avant l'arrivée des organisations vouées à l'intégration économique. Si nous ne pouvons donc lier directement les violations du droit au travail à l'arrivée des accords de libre échange et des communautés vouées à l'intégration économique, nous jugeons que la libéralisation du commerce s'inscrit dans le même processus de marchandisation des droits à la vie que la surexploitation-pour-exportation du Lac par les colonialistes anglais. Plus précisément, la recherche de la croissance économique par les politiques de libéralisation qui ne prennent pas en compte les capacités de la nature peut susciter le renforcement de tensions notamment entre les classes et les genres.

La EAC et la SADC estiment que les analyses selon le genre sont à favoriser. Les femmes sont responsables d'une part considérable du travail effectué au sein des États membres et pourraient, par conséquent, participer à l'accroissement de la production. Judy Adoko raconte son expérience avec des organisations non-gouvernementales en Ouganda qui partageaient cette appréciation pour le « gender mainstreaming ».

Women are told that there is drought because trees are being cut for firewood. They are also told that if they do not plant trees, they will have no firewood for cooking. The other benefits put forward for women engaged in such tree-planting projects are income, which they can get from the sale of seedlings, better nutrition for their children from eating fruits and, of course, shade for their homes. (Adoko, 1993, p.19)

Adoko argue cependant que la plantation d'arbre est un fardeau de plus que les femmes doivent supporter. Dans bien des parties du pays, elles ne sont pas propriétaires de la terre (les hommes le sont). Elles finissent par planter des arbres sur la terre des autres et traverser de pénibles distances pour obtenir de l'eau pour les arroser. Adoko ajoute que les femmes ne sont même pas les premières destructrices d'arbres : elles se servent d'herbes sèches et d'arbres morts qui brûlent évidemment plus facilement que le bois frais (1993, p.20). « It seems to me that in Uganda the greatest destroyers of trees are the charcoal burners who are business men, sometimes wielding considerable power. » (Adoko, 1993, p.20) Si la priorité de la EAC et de la SADC est la croissance économique, leurs projets de « gender mainstreaming » risquent de ne pas rapporter de réels bénéfices pour les femmes. Pour l'instant, elles fournissent un travail essentiel qui est de nourrir la population du territoire à un coût qui ne pourrait jamais être aussi bas s'il était intégré au sein du marché. Les intérêts de la EAC et de la SADC semblent donc s'opposer – comment promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes si l'économie présente dépend du travail non-rémunéré des femmes?

3.1.4 Le droit à la santé

On peut deviner que la pollution dont souffre le Lac Victoria a un impact considérable sur la santé de la population. Nous avons déjà traité de l'alimentation des populations riveraines, mais celles-ci souffrent aussi de cholera, pneumonie, diarrhée, schistosomiasis et bilharziose (CRDI, 2006). Prenons en exemple l'industrie des fleurs qui est en pleine effervescence au Kenya présentement. Les fleurs sont principalement exportées vers l'Europe et les États-Unis où elles ne sont pas soumises aux mêmes normes écologiques ou de santé que de nombreux autres produits horticoles. Comme la consommatrice de fleurs n'est pas directement touchée par l'utilisation de composés chimiques, ils sont permis en partie car ils participent à la réalisation d'une fleur esthétiquement parfaite. La productrice, cependant, n'est pas à l'abri des effets de ces produits toxiques. « Seventy five per cent of the employment in the cut flower industry is female, and over 65 percent of the total employment numbers are employed in temporary, seasonal, or casual basis. » (Smith *et al.*, 2004) Women Working Worldwide (WWW), une organisation non-gouvernementale qui défend les droits des travailleuses, explique que les employées de l'industrie des fleurs n'ont pas le droit de se syndiquer, travaillent un nombre d'heures non prédéterminé et sous-rémunéré, et souffrent de nombreuses maladies en raison des pesticides appliqués sur les fleurs (WWW, 2008, p.3). Les ouvrières souffrent disproportionnellement de fausses couches et de problèmes respiratoires.

COMESA est la seule de nos trois organisations économiques qui énumère dans son Traité la santé en tant que domaine de coopération. Dans chacun de nos trois pays, cependant, l'espérance de vie ne donne pas beaucoup d'espoir. Au Kenya, force est de constater que le PIB a plus que triplé entre 1990 et 2007. En revanche, l'espérance de vie est passée de 59 à 54 ans et le taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000 enfants) est passé de 97 à 121 (Banque mondiale, 2009). Pour l'autre membre de COMESA, l'Ouganda, l'espérance de vie reste aussi peu élevée mais a

augmenté d'un an depuis la signature du Traité de COMESA (de 50 à 51 ans). Notons cependant que l'espérance de vie de 2007 est la même que celle de 1972 (Banque mondiale, 2009). Toujours en Ouganda, le taux de mortalité des moins de 5 ans a connu une décroissance régulière depuis 1960. Le taux de 2007 est de 130 alors qu'en 1990, il était de 175 pour 1000 enfants (Banque mondiale, 2009). Alors que le PIB de la Tanzanie s'est multiplié près de quatre fois, l'espérance de vie n'est passée que de 49 à 52 entre 1990 et 2007 (Banque mondiale, 2009). Durant la même période de temps, le taux de mortalité des moins de cinq ans est passé de 157 à 116 pour 1000 enfants (FAO, 2009). Même si l'on peut souligner de très légères améliorations, après plusieurs années d'efforts en faveur de l'intégration économique, le taux de mortalité des moins de cinq ans demeure extrêmement très élevé et l'espérance de vie remarquablement faible.

3.1.5 Le droit à la liberté de mouvement

Le droit à la liberté de mouvement est un droit essentiel à la réalisation du développement durable. Il participe entre autres à l'innovation humaine, au partage et au développement de connaissances et de cultures. Nos trois organisations économiques assurent la liberté du mouvement dans leurs Traités respectifs. Là où les difficultés se posent, c'est au niveau de la libre circulation du capital et des corporations. Revenons à notre exemple de l'industrie des fleurs au Kenya. En même temps que cette industrie pose problème pour la santé des femmes, les impacts environnementaux, eux aussi, sont importants. L'utilisation massive d'eau et de pesticides porte atteinte à la fois la santé des femmes et la qualité de la terre agricole. « And with the East African Customs Union now in place, Kenyan growers can easily set up branches in neighbouring states and export flowers under the countries label. » (Riungu, 2005) Non seulement le commerce vers l'Europe est avantageux à partir de l'Ouganda et de la Tanzanie puisqu'ils sont toujours considérés des pays sous-développés contrairement au Kenya (Riungu, 2005), mais la terre vierge permet aussi de faire pousser des fleurs de toute beauté. La liberté de mouvement, devrait plutôt

être une liberté qui profite à la vie et qui ne permet pas qu'un individu ou un groupe d'individus cause du tort à autrui.

3.1.6 Le droit à la paix

Canter et Ndegwa ont publié un travail qui cherchait à vérifier une thèse popularisée par Thomas Homer-Dixon. Celle-ci suppose que la pénurie environnementale mène à des conflits entre les usagers de la ressource en question. (2002, p.43). Ils ont appliqué la thèse au cas du Lac Victoria. Compte tenu de l'importance de la dégradation environnementale, d'après cette thèse, il devait avoir dans cette région des conflits violents majeurs.

However, our findings indicate otherwise. While the environmental degradation and the population dynamics indicate environmental scarcity and mirror the conditions said to lead to violent conflict elsewhere – according to the literature – violent conflict has not arisen. Instead, we uncovered cooperation especially at the inter-state levels, non-violent conflict (often in the forms of public complaints) at local levels rather than at inter-state levels, and an apparent increase in incidences of crime (Canter et Ndegwa, 2002, p.43)

Canter et Ndegwa estiment que la paix demeure en partie grâce à la coopération régionale qui se développe en raison des changements dans l'économie mondiale et des politiques environnementales internationales. Si, jusqu'ici, nous avons démontré en quoi l'intégration économique est néfaste pour les droits à la vie, nous devons néanmoins reconnaître la paix présente au sein d'un milieu qui souffre de précarité environnementale. L'effort de coopération est non-négligeable. Le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda ont mis en place la Lake Victoria Basin Commission qui permet l'harmonisation des politiques environnementales. Ceci est sans nul doute plus avantageux que les trois pays développent et appliquent des politiques chacun de leur côté du Lac. Cependant, nous souhaitons quand même souligner que la coopération environnementale et économique, si elle a favorisé la paix d'après Canter et Ndegwa, ne semble pas avantageuse ni pour l'environnement, ni pour l'économie à

long terme. La coopération transfrontalière est à favoriser principalement car les problèmes environnementaux ne respectent jamais les frontières d'un pays. Cependant, il faudrait réorienter cette coopération vers un développement durable et non vers une croissance économique. La coopération axée sur une croissance économique ne peut que mitiger temporairement les effets de la destruction de l'environnement car elle implique elle-même que cette destruction se poursuive.

3.1.7 Le droit à la sécurité « tout court »

Petrella souligne que les calamités naturelles sont bien souvent le résultat d'actions humaines. Les actions humaines, dans le cas du Lac Victoria, ont effectivement provoqué une insécurité.

Overfishing, siltation from the erosion of deforested watersheds, species introductions, industrial pollution, eutrophication, and climate change are all contributing to a host of rapidly evolving changes in the lake (and the other East African lakes) that seriously threatens its ecosystem function and overall diversity. (Odada *et al.*, 2004, p.14)

Ces « changements rapides » incluent le déclin de la prise poissonnière malgré un nombre de pêcheurs et de bateaux croissant, en plus des problèmes liés à la santé et au travail tel que nous l'avons vu ci-haut. Nos trois organisations économiques souhaitent encourager la participation du privé dans le développement de technologies favorisant une plus grande productivité. Tant que la préoccupation de ces compagnies sera l'efficacité économique pour le profit, les semences suicidaires ou dépendantes de pesticides particuliers dont seule la compagnie est mesure de fournir, seront les moyens que ces compagnies favoriseront. Vandana Shiva (2002) raconte les effets de la biotechnologie en Inde et le ravage que causent les brevets et la privatisation de connaissances et de pratiques populaires. Ces pratiques doivent être traitées comme violation du droit à la sécurité. Bien avant l'arrivée d'organismes génétiquement modifiés, les gens parvenaient à se nourrir :

In the early 1900s, when the British colonial officials first reached the remote island of Rusinga and Mfangano, located in the Winam Gulf of Lake Victoria in western Kenya, they were impressed by the very productive and labor intensive system of agriculture that they encountered. The inland farmers constructed sophisticated stone terraces on the hillsides, used complex methods of erosion control and elaborate fencing techniques, and intensively cultivated a variety of crops in their lakeshore fields. Today, however, much of the traditional system of intensive agriculture on the island of Rusinga has disappeared. (Conelly, 1994, p.146)

Il est nécessaire de favoriser non pas des méthodes requérant davantage d'eau ou de produits toxiques mais des méthodes qui s'intégrèrent au climat et à la culture locale. Le respect du droit à la sécurité « contre les agressions provenant d'autres êtres humains » interdirait l'exploitation des terres et des personnes en fonction d'objectifs incompatibles avec ces méthodes.

3.1.8 Le droit à la sécurité économique

La EAC (1999) prétend vouloir favoriser un développement centré sur les gens et axé sur l'exportation. Elle estime qu'en favorisant la coopération entre ses États membres, ce bloc économique pourra obtenir une position plus avantageuse sur le marché mondial que les États ne seraient pas en mesure d'obtenir individuellement. Le rôle de l'économie mondiale et de la croissance économique, nous l'avons déjà répété plusieurs fois, est central dans les Traités et actions de nos trois groupements économiques. Le développement durable passe par la réalisation d'un marché commun, nous dit le traité du COMESA (1996) et de la EAC (1999). La réduction de la pauvreté est possible avec l'intégration économique, affirme le Traité de la SADC (2001). Si de tous les droits de la vie, il devait y en avoir qu'un seul que ces communautés économiques arrivent à protéger, il semblerait que le droit à la sécurité économique serait bien celui-là. Cependant nous estimons que si croissance économique basée sur la consommation et l'exportation il devait y avoir, celle-ci ne pourrait être que temporaire et dépendrait de ressources non-durables : travail non-

rémunéré ou sous-rémunéré des femmes et utilisation non soutenable de ressources naturelles. En posant la question « qu'est-ce que la pauvreté ? » Mies conclut que

| Tableau 3.3 Contamination bactériologique de l'eau de la région du Lac Victoria | |
|--|---------------------------|
| Source | % de contamination |
| Puits | 40 |
| Eau de lac | 50-70 |
| Trous de forage | 78 |
| Eau de source et de rivière | 80 |
| Barrages | 90 |
| Eaux de ruissellement | 90-100 |

Source : Awange et On'gan'ga, 2006

dans les discours de développement international, on est venu à croire que pauvreté égale absence de consommation. Une personne est pauvre si elle produit la nourriture qu'elle mange, si elle s'est fabriquée les vêtements qu'elle porte,

si elle a construit la maison dans laquelle elle habite. Pourtant, un tel mode de production et de reproduction sociale est beaucoup plus durable et permet un partage de ressources beaucoup plus équitable qu'un système qui vide un pays de ces ressources pour combler les désirs de consommation d'un autre (Mies, 1993). Qui plus est, même dans le pratique, l'exploitation des ressources sous un modèle d'intégration économique ne permet pas une croissance économique plus qu'à court terme :

It looks increasingly as though the Nile perch and Nile tilapia will prove a short-lived bonanza for the commercial fishing industry, trading "the lake's biodiversity and an important local food source for a significant – although perhaps unsustainable – source of export earnings," according to *World Resources 2000-2001 : People and Ecosystems : The fraying Web of Life*. (MacDougall, 2001, p.40)

Et qui a profité de ce « short-lived bonanza »? Même d'après le PIB, un calcul qui ne prend pas en compte le travail non-rémunéré qui est principalement le travail des

femmes, les pays du Lac Victoria n'ont pas encore profité économiquement de l'intégration. Le Produit intérieur brut (PIB) du Kenya a connu une décroissance en 1991 et une croissance négative en 1992 (Banque mondiale, 2009). Bien que la EAC stipulait en 1999 qu'elle souhaitait établir une économie axée sur les exportations, celles-ci représentaient une part moins importante du PIB en 2007 qu'en 1960. D'ailleurs, en 1960, 1970, 1980 et 1990, la proportion du PIB du Kenya occupée par les exportations était supérieure ou égale à ce qu'elle était en 2007 (31%, 30%, 30% et 26% respectivement, et 26% en 2007) (Banque mondiale, 2009). En Tanzanie, le taux de croissance du PIB a connu un déclin, comme au Kenya en 1991 et 1992. Contrairement au Kenya, toutefois, la Tanzanie n'a pas connu, durant ces années, une croissance négative et à partir de 1994, a pu tranquillement remonter son taux de croissance au même taux qu'avant 1991, soit de 7%, en 2006 (Banque mondiale, 2009). L'intégration économique ne semble donc pas rapporter les bénéfices prévus. La croissance économique est plutôt modeste alors que les ouvrières payent avec leur santé, sécurité et bien-être. Le droit à la sécurité économique doit donc être compris à l'extérieur d'une marchandisation des biens et de l'héritage commun. Il n'y aura pas de sécurité économique durable tant que l'utilisation des ressources et l'organisation du travail ne se fassent sur une base de réciprocité.

3.2 Environnement

Il y a plusieurs facteurs qui pourraient être pris en compte pour évaluer la santé écologique du Lac Victoria. On pourrait s'intéresser au rapport de l'industrie minière avec le Lac ou encore l'impact des services municipaux sur le Lac. « The lake has been polluted by putrefying effluent from fish-processing plants on shore, the runoff or agricultural and industrial wastes, and untreated sewage from cities in Kenya, Uganda and Tanzania. » (MacDougall, 2001, p.38) Nous avons choisi l'agriculture, nous le rappelons, premièrement en raison de son importance dans la région. Tel que nous le démontrerons tout de suite, une importante proportion de la population du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda est impliquée dans l'agriculture.

Deuxièmement, l'agriculture et l'eau entretiennent un rapport intime partout à travers le monde. « More than two-thirds of all the water withdrawn worldwide is used to water crops and animals, the vast majority of it is being used to irrigate crops in arid and semi-arid area. » (Clarke et King 2004, p.19)

En Ouganda, 39% de l'eau utilisée par le pays sert à l'agriculture, 64% au Kenya et 93% en Tanzanie (Clarke et King, 2004, p.24). Depuis 1960, la concentration de phosphore et de

| | |
|----------|-----------|
| Kenya | 0,5-0,99 |
| Uganda | 0,10-0,49 |
| Tanzanie | 0,10-0,49 |

Source : Clarke et King, 2004

nitrogène dans le Lac Victoria a quintuplé (Awange et On'gan'ga, 2006, p.30). L'augmentation du phosphore et du nitrogène participe à l'eutrophisation du Lac en raison de la croissance d'algues désoxygénant l'eau. Le Lac Victoria souffre maintenant d'anoxie pendant des périodes prolongées au courant de l'année. L'anoxie a plusieurs effets écologiques dont la diminution de la population poissonnière et de la transparence de l'eau. Le Tableau 3.2 illustre les quantités de phosphores retrouvés dans l'eau de nos trois pays. L'eutrophisation peut être le résultat de nombreux facteurs incluant l'utilisation de détergents et de savons qui contiennent des phosphores. Plusieurs rivières dans le bassin du Lac Victoria longent des terres agricoles et le ruissellement de pesticides dans le Lac participe lui aussi à l'eutrophisation. Effectivement, les activités agricoles comptent parmi les plus importantes causes de l'eutrophisation du Lac Victoria. Tel que le promet chacune de nos trois communautés économiques, l'agriculture a connu une importante intensification. Pour produire plus d'aliments, il a fallu plus de terre. Awange et On'gan'ga rapportent que dans de nombreux cas, la déforestation a été la « solution » au manque de terre (2006, p.140). « Because of deforestation, which aims at increasing agricultural land, there has been increased soil

erosion and high loads of silt and nutrients being transported through the rivers into the Lake. » (Awange et On'gan'ga, 2006, p.140)

De même, ces auteurs rapportaient que la quantité de sédiments déversée dans le Lac Victoria via la rivière Nyando en 2006 était plus de 7.5 fois ce qu'elle était il y a 16 ans (p.142). Il y a donc une augmentation de la pollution qui coïncide dans le temps avec les processus d'intégration économique. Toutefois, il est impossible de lier l'augmentation de la pollution directement aux communautés économiques. Celles-ci défendent effectivement une augmentation de la production agricole, une augmentation des exportations et autres provisions qui peuvent aller à l'encontre d'un développement durable. Cependant, l'augmentation de la production, de la population et de la pollution sont des phénomènes qui s'observent depuis les années 60. Une recherche de terrain portant sur la présence de produits chimiques dans le Lac et le rôle des accords et traités des communautés économiques sur celle-ci est nécessaire pour affirmer qu'il existe un lien direct entre l'intégration économique de la région et la pollution du Lac Victoria. On peut toutefois lancer l'hypothèse que les politiques et principes de la EAC, du COMESA et de la SADC, bien qu'ils souhaitent tous réaliser un « développement durable », ne semblent pas freiner l'augmentation de la pollution du Lac.

3.2.1 Le Kenya

En 1992, 81,4% de la population du Kenya vivait en milieu rural. 47% de cette population était économiquement active en agriculture (FAO, 2007). D'après la définition de l'Organisation de Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), toute personne travaillant dans le domaine de l'agriculture, salariée ou non-salariée, est comptée dans cette dernière statistique. D'après les plus récentes données (1992) de la Banque mondiale, les terres agricoles occupaient 48% de la totalité des terres du pays. L'agriculture est la plus grande consommatrice d'eau du pays, dépassant de loin l'usage municipal et industriel (FAO, 2007). Alors que l'espace

occupé par un sol cultivé a diminué entre 1992 et 2007, la quantité d'eau extraite pour l'agriculture a augmenté d'un tiers.

Getenga, Keng'ara et Wandiga (2004) ont mené une recherche sur les résidus de pesticides dans l'eau et le sol de la région de la canne à sucre au Kenya. Cette région se trouve à l'ouest du pays, à l'intérieur du bassin du Lac Victoria. Ces chercheurs se sont intéressés à douze pesticides organochlorés qui sont officiellement bannis au Kenya mais ils ont trouvé qu'il y avait une concentration élevée de ces produits dans l'eau et le sol de la région.

All the compounds which were analyzed in this study were banned in Kenya in 1986 except aldrin and dieldrin, whose use is restricted to the control of termites in the building industry. However, the present study revealed high concentrations of the compounds in the soil samples from different fields in the sugar belt. (Getenga, Keng'ara et Wandiga, 2004, p.337)

Les chercheurs estiment que l'utilisation de ces composés est en partie le résultat de leur faible coût. La concentration de composés tels que α -BHC et β -BHC et lindane, des insecticides affectant le système nerveux humain, ont été retrouvés en concentrations au-delà de la limite pour que l'eau soit potable d'après l'Agence de protection environnementale (Gentenga, Keng'ara et Wandiga, 2004, p.341). La présence de ces pesticides peut perdurer pendant plus de cinq ans après l'application initiale. Nous avons souligné dans le chapitre précédent l'intention du COMESA de promouvoir l'usage de pesticides biodégradables ainsi qu'une utilisation plus efficace de pesticides. Un moyen efficace de promouvoir un produit tel un pesticide biodégradable est par sa subvention – réduire le coût pour l'agricultrice et assurer que le produit est aussi efficace que l'alternative toxique. Une subvention, cependant, est une forme de barrière au commerce. Tant que les produits interdits demeurent moins chers que les produits écologiques, ils continueront de se retrouver dans la nourriture et l'eau des populations humaines et animales qui dépendent du Lac Victoria.

Un peu plus haut, nous soulignons la pollution dont souffre la rivière Nyando, pollution qui est déversée dans le Lac Victoria. Cette rivière se trouve au Kenya. « The state of River Nyando illustrates a widely held view: of the three East African countries that share this resource, Kenya's impact on the Lake's ecological health is by far the most severe. » (Awange et On'gan'ga, 2006, p.144). Le Kenya est pourtant le plus riche de nos trois pays d'après son PIB. Il est le plus riche, et le plus grand pollueur. Comme quoi la croissance, encore une fois, ne s'avère pas nécessairement être le chemin vers le développement durable.

3.2.2 L'Ouganda

La proportion de la population habitant en milieu rural a connu un léger déclin entre 1992 et 2006 dans ce pays (FAO, 2009). Environ 43% de la population rurale est active en agriculture et lorsqu'on considère que la moitié de la population a moins de 14 ans et que 2% de la population a plus de 65 ans, on peut en conclure que plus ou moins tous ceux en mesure de travailler travaillent. L'Ouganda est le seul de nos trois pays pour lequel l'agriculture ne représente pas la plus grande consommatrice d'eau. L'agriculture est responsable de 40% de l'extraction de l'eau alors que les usages municipaux en consomment 43% (FAO, 2009).

On estime que la production annuelle de poisson en Ouganda est d'environ 220 000 tonnes métriques (Ogwok, Muyonga et Sserunjogi, 2009, p.529). Ogwok, Muyonga et Sserunjogi se sont intéressés au gras ventral de la perche du Nil pour y analyser la concentration de métaux et de résidus de pesticides. L'étude s'est intéressée aux composés organochlorés et organophosphorés toxiques pour l'humain. Les chercheurs ont conclu que la concentration de produits chimiques demeurait dans les limites considérées acceptables d'après la Loi allemande sur les aliments pour consommation humaine (2009, p.529). Cependant, l'étude a démontré que la concentration des pesticides augmentait avec la largeur du poisson ce qui les a porté à croire à la bioaccumulation. La bioaccumulation a lieu lorsqu'un organisme –

dans notre cas, la perche du Nil – accumule un produit toxique à un rythme plus élevé que celui-ci n'est perdu. Dans ce cas, la concentration des pesticides peut demeurer faible tout en risquant de causer un empoisonnement.

3.2.3 La Tanzanie

De nos trois pays, la Tanzanie possède la plus grande surface de terre agricole. Elle détient aussi la plus importante part de la surface du Lac Victoria. La proportion d'habitants vivant en milieu rural est néanmoins plus faible qu'au Kenya et en Ouganda. En 2006, 75% de la population de la Tanzanie habitait en milieux ruraux alors que ce chiffre était de 80% 14 ans plus tôt (FAO, 2009). Comme pour nos deux autres pays, la part de la population active en agriculture est importante : 53% des habitants ruraux sont économiquement actif en agriculture; 44,3% de la population de la Tanzanie a moins de 14 ans et 2,6% a plus de 65 ans (FAO, 2009). Encore une fois, force est de constater que la quasi-totalité des personnes en âge de travailler participe à la production agricole, qu'elles soient rémunérées ou non.

Souhaitant défendre l'usage et l'augmentation de la demande de pesticide, Kisamo et Mndeme sont fiers d'annoncer dans un texte intitulé *The impact of agrochemicals in production and protection* que l'utilisation de pesticides en Tanzanie s'est multipliée par 37% en cinq ans (2002, p.18). Pour Mndeme, cet usage est nécessaire pour la production d'une quantité suffisante d'aliments capable de nourrir la population locale et mondiale. L'auteur poursuit en soulignant que la toxicité des pesticides, bien qu'elle ne doit pas être négligée, ne se différencie aucunement de n'importe qu'elle autre élément qui compose notre monde : « Toxicity cannot be overlooked for there is nothing without toxic qualities. It is only the dose and duration of exposure which determine chemical safety and chemical toxicity. » (Kisamo et Mndeme, 2002, p.20) Ngowi *et al.* ont aussi mené une recherche sur l'usage des pesticides en Tanzanie. Ces chercheurs ont eux aussi observé une croissance dans l'usage de pesticides par les fermiers. Ngowi *et al.* lient ce

phénomène non seulement à la promotion de ces pesticides par le gouvernement mais aussi au fait que de nombreux vendeurs s'installent directement dans les villages agricoles et vendent les bienfaits des pesticides sans informer adéquatement les acheteurs des risques qu'ils peuvent encourir (Ngowi *et al.*, 2002, p. 1619) .

Sixty eight percent of farmers reported having felt sick after routine application of pesticides. Pesticide-related health symptoms that were associated with pesticides use included skin problems and neurological system disturbances (dizziness, headache). Sixty one percent of farmers reported spending no money on health due to pesticides (Ngowi *et al.*, 2002, p.1620)

En plus des problèmes de santé, Women Working Worldwide rapporte que les femmes subissent de nombreux défis au sein de l'industrie agricole en Tanzanie. Contrairement en Occident, comme l'on a vu plus haut avec Bakker et Gil (2003), où nombre de femmes qui ont pu s'intégrer à l'économie de marché l'ont fait en déplaçant le travail ménager soit vers des femmes étrangères soit vers la consommation de machines ou de produits, les ouvrières tanzaniennes n'ont pas les moyens de suivre un tel chemin. « Women are still expected to take the lead domestic role but this becomes challenged when they are unable to take maternity leave, take leave when their children are ill or arrange child care when overtime is announced at short notice. » (WWW, 2007, p.2)

La pauvreté se manifeste plus que par une absence de consommation. Ces constats témoignent d'une pauvreté qui est celle de la violation des droits à l'alimentation, au travail, à la santé, à l'éducation, etc. L'article de Kisamo et Mndeme est réductionniste, affirmant que les dangers encourus par l'usage de pesticides ne sont que le résultat de fermiers ignorants. Kisamo et Mndeme sont silencieux, cependant, pour ce qui est de toutes méthodes alternatives à un usage excessif de pesticides tel que l'agriculture intercalaire ou la rotation des cultures, méthodes employées avec succès depuis des générations maintenant en Afrique et ailleurs.

3.3 Conclusion du troisième chapitre

Cette tension entre le développement durable et la croissance économique que nous avons soulevée au chapitre précédant semble donc être présente dans les textes *et* dans le pratique. La méthode *tambea* rapporte des gains économiques dans le court terme en permettant une pêche rapide et importante et participe à la surpêche du Lac qui est liée à la diminution de la qualité de l'alimentation des populations locales et à l'eutrophisation du Lac. Les communautés économiques clament qu'une croissance de la production alimentaire est nécessaire pour la réduction de la pauvreté mais la croissance de la production alimentaire ne semble pas être directement liée à la croissance de la qualité de l'alimentation des populations. Qui plus est, une croissance de production semble liée à une croissance de l'utilisation de pesticides et herbicides qui participent à la salinisation de la terre et aussi à l'eutrophisation du Lac. On s'intéresse à la question du genre et du rôle des femmes mais, trop souvent, seulement lorsque celles-ci peuvent contribuer en tant que « ressource » produisant de la richesse. Les exemples sont nombreux et dépassent ceux qui sont soulevés dans ce mémoire. Reste que l'écart entre les riches et les pauvres est grandissant (Canter et Ndegwa, 2002), que le pays le plus riche ne soit pas celui avec la meilleure santé (Awange et On'gan'ga, 2006) et que la qualité du Lac et de la vie qu'il supporte soient en états critiques (MacDougall, 2001). Si la EAC, la SADC et le COMESA évoquent dans des termes des plus diplomatiques, deux « développement durable » – un économique et l'autre environnemental, – notre recherche démontre, grâce au cadre théorique retenu, que le développement durable forme un tout composé de l'économique, du social et de l'environnemental qui dépendent chacun l'un de l'autre. Le cas de la région du Lac Victoria démontre que jusqu'à date, il n'y a pas eu de « développement durable économique », ni de « développement durable écologique ». Ces enjeux forment un seul et même tout. Si nous exploitons et abusons de la terre, nous exploiterons et abuserons des gens. Enfin, rappelons l'extrait de MacDougall cité plus haut :

It looks increasingly as though the Nile perch and Nile tilapia will prove a short-lived bonanza for the commercial fishing industry, trading “the lake’s biodiversity and an important local food source for a significant – although perhaps unsustainable – source of export earnings,” according to *World Resources 2000-2001 : People and Ecosystems : The fraying Web of Life*. (MacDougall, 2001, p.40)

CONCLUSION

Les accords de libre échange et les processus d'intégration économique de la SADC, de la EAC et du COMESA ne sont pas isolés dans le temps ou l'espace. La recherche du plus bas coût, de l'avantage comparatif et du profit maximal sont en effet, loin d'être des phénomènes qui se limitent à l'Est africain. Nous nous sommes intéressé à cette région, toutefois, car celle-ci subit des stressés écologiques, économiques et sociaux importants qui nous ont permis de nous pencher sur la question de l'impact de l'intégration économique sur le développement durable. Nous nous sommes intéressé au Lac Victoria et à l'agriculture de la région, mais nous aurions tous aussi bien pu nous intéresser au rapport de la ville avec le Lac, ou à celui de l'industrie minière. En 2000, Ashanti Goldfields a ouvert sur les bords du Lac Victoria, la plus grandes mine de l'Afrique de l'Est. En 2001, MacDougall rapportait la mort d'une femme africaine par empoisonnement de cyanure après s'être baignée dans le Lac (MacDougall, 2001, p.41). Les accords et traités de la EAC, de la SADC et du COMESA incorporent, selon nous, une conception du développement durable qui, en fait, n'est aucunement *durable*. Dans les textes ainsi que dans la pratique, on a pu voir en quoi il est nécessaire que les discussions sur la précision de la notion du développement durable se poursuivent si l'on souhaite véritablement réaliser ce type de développement. Les barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce sont des outils qui peuvent encourager l'utilisation de produits écologiques, permettre la protection de l'alimentation d'une population, assurer l'utilisation juste et équitable d'une ressource en laissant aux gouvernements la possibilité d'agir. Si l'intégration économique du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda devait être la solution miracle proposée par nos communautés économiques pour réussir un développement durable, nous avons démontré que jusqu'à présent, les résultats laissent à désirer.

La question demeure toutefois intéressante et à plusieurs niveaux car, tel que Cavanagh et Mander l'ont souligné, de nombreux bénéfices, notamment écologiques, peuvent ressortir de la coopération régionale. L'harmonisation des politiques environnementales permet que les usagers d'une même ressource suivent tous les mêmes directives. Cependant, les unions douanières, les accords de libre échange ou les marchés communs sont des arrangements commerciaux qui visent d'abord et avant tout la croissance économique. Il est difficile de concevoir que ces mêmes outils soient ceux qui permettent d'atteindre un objectif, le développement durable, avec lequel la croissance a souvent d'importantes tensions. Dans la section 2.5 de notre deuxième chapitre, nous avons traité des limites et des restrictions au commerce que se sont permises les trois communautés économiques étudiées. Les limites dont elles se sont dotées sont des limites qui protègent en grande partie les droits à la vie. Et pourtant, alors que la production domestique de denrées alimentaires augmentait au Kenya, la consommation de calories diminuait. Alors que les berges et les travailleuses du Kenya souffrent de l'usage de pesticides par l'industrie des fleurs, celle-ci peut maintenant s'installer en Ouganda et en Tanzanie en toute tranquillité. Alors que l'industrie poissonnière se développe économiquement, les familles locales se trouvent contraintes à manger les restants de poissons délaissés par les usines. Pourquoi les articles permettant la restriction du commerce ne sont-ils pas appliqués dans ces cas? Nous sommes de l'avis que si le commerce devait être limité chaque fois qu'il est contraire aux droits à la vie, il y aurait une sérieuse reconsidération des stratégies que les êtres humains empruntent pour satisfaire leurs besoins.

En 2008, la EAC, la SADC et le COMESA ont signé un accord pour entamer le processus de réalisation d'une zone de libre échange incluant tous les États membres de ces trois communautés. Une zone de libre échange de cette envergure, comme on l'espérait au sein de chacun des trois blocs, devrait stimuler l'économie des États membres en facilitant les échanges entre eux. On souhaite aussi renforcer le pouvoir

de négociation et d'influence de la région sur la scène internationale. Il faudra suivre de près le développement de cette zone pour voir si une zone de libre échange encore plus étendue sera mieux en mesure de protéger les populations et les ressources de son territoire. Si la mission première de cette zone est la croissance économique on peut malheureusement s'attendre à ce que les femmes et la nature soient les premières à payer le prix pour la plus grande « richesse » qui en résultera.

Le plus grand défi de ce mémoire a nul doute été le manque de données. Peu de recherches ont été menées sur la question de l'impact des accords régionaux de l'Est africain sur l'environnement et sur les populations locales, et encore moins en proposant des concepts écoféministes. Nous avons pu développer nos arguments grâce aux excellentes recherches, peu nombreuses soit-elles, qui se sont intéressées au Lac et à la région. Toutes nos sources, qu'elles défendaient l'usage de pesticides, la libéralisation, les organismes génétiquement modifiés, ou le contraire total, s'entendaient pour dire que les problèmes environnementaux dont souffre le Lac Victoria sont indéniables et requiert des actions immédiates. De plus, en consultant à la fois des articles scientifiques, des monographies, des publications gouvernementales et officielles et des articles de journaux, nous avons pu multiplier la validité de nos conclusions. Bien que nous ayons tissés de nombreux liens entre la libéralisation du commerce et la destruction de l'environnement, davantage de recherches seront toutefois nécessaires afin de démontrer précisément les impacts des accords et traités économiques sur la région. Nous aurions voulu faire une étude temporelle de la présence de produits toxiques dans le Lac avant et après la mise en vigueur des communautés économiques. Des données précises sur une période de temps prolongée ne sont malheureusement pas disponibles. Aussi, nous aurions souhaité tisser des liens directs entre les politiques de ces communautés et le vécu des femmes de la région. En toute probabilité, une recherche de terrain serait requise si l'on souhaitait pousser plus loin l'analyse de l'impact des communautés économiques sur les femmes. Il faudrait aussi analyser de plus près la capacité de politiques

protectionnistes à protéger l'environnement et les droits à la vie dans des milieux parfois politiquement instables et économiquement précaires. Il serait aussi intéressant de pousser plus loin le lien entre coopération économique et stabilité politique et environnementale tout comme Canter et Ndegwa (2002) l'ont fait. Quelle est la durabilité d'une telle stabilité? Comment peut-on la lier directement à la coopération économique?

Tel qu'indiqué en introduction, notre travail s'est voulu d'abord et avant tout une discussion d'un sujet contemporain ayant d'importants impacts sur l'avenir des sociétés humaines. Le mode d'organisation de la société est un thème qui est étudié depuis des centaines et qui maintiendra sa pertinence tant qu'il y aura des sociétés à étudier. Depuis 1987, le Rapport Brundtland nous a proposé un mode d'organisation qui porte le nom de « développement durable ». Nous avons proposé de démontrer que bien que les trois communautés économiques à l'étude prétendent vouloir réaliser un développement durable, elles ne pourront y arriver tant qu'elles souhaitent d'abord et avant tout réaliser une croissance économique par le biais de la libéralisation. Nous estimons que bien que l'accès aux données se soit avéré un défi, nous avons pu présenter de nombreux exemples, indications et recherches qui appuient cette hypothèse.

On voit l'importance du Rapport Brundtland dans la définition qu'ont donnée la SADC et la EAC au développement durable. La définition de ce Rapport a pris une importance particulière au sein de nombreux traités, accords et protocoles internationaux. Après une lecture de nombreux textes scientifiques, gouvernementaux et officiels, nous sommes convaincue que cette définition mérite d'être revue et que les conclusions qui l'accompagnent, revérifiées. L'écoféminisme et les droits à la vie définis par Petrella ont le potentiel de jouer un rôle sans équivoque dans la conceptualisation et l'opérationnalisation du développement durable. En mariant les théories féministes avec les théories en écologie et en formulant de nouvelles

conclusions en particulier pour ce qui à trait à la domination des personnes et de la terre, l'écoféminisme remet au premier plan les rapports de force qui existent entre les hommes et la terre ne permettant plus que ceux-ci soient masqués ou ignorés. L'écoféminisme démontre dans de nombreuses recherches (Mies, 1993; Eaton, 2005, par exemple) les dégâts causés par la marchandisation de la vie et de tout ce dont elle dépend. L'écoféminisme repense les notions de besoins, questionne l'idée de connaissance et revalorise la pluralité des savoirs. L'écoféminisme s'étend et se disperse pour rejoindre des auteurs comme Petrella, Latouche et bien d'autres. Nous devons populariser et mettre en vigueur une conception du développement durable qui ne permette pas que celle-ci soit reprise et déformée pour défendre des actions qui sont contraire à un monde réellement durable. La pauvreté des uns ne peut être la condition de la richesse des autres.

RÉFÉRENCES

- Adoko, Judy. 1993. « Environment and Women in Uganda : The Way I See It ». *Focus on Gender*, vol. 1, no 1, p. 19-21.
- Agarwal, Bina. 2007. « Le débat femmes et environnement : les apports de la réflexion en Inde ». In *Genre, mouvements populaires urbains et environnement*, sous la dir. de Christine Vershuur, p. 31-42. Paris : L'Harmattan.
- Aknin, Audrey, Géraldine Froger, Vincent Géronimi, Philippe Méral et Patrick Schembri. 2002. « Environnement et développement. Quelques réflexions autour du concept de "développement durable" ». In *Développement durable? Doctrines, pratique, évaluation*, sous la dir. de J-Y Martin, p.51-71, Paris : Édition IDR.
- Anghie, Antony. 2000. « Civilization and Commerce : The Concept of Governance in Historical Perspective ». *Villanova Law Review*, vol. 45, p. 887-911.
- Awange, Joseph L. et Obiero On'gan'ga. 2006. *Lake Victoria: Ecology, Resources, Environment*. New York: Springer, 354 p.
- Bakker, Isabella et Stephen Gil. 2003. *Power, Production and Social Reproduction: Human In/Security in the Global Political Economy*. New York: Pelgrave Macmillan, 250 p.
- Banque mondiale. 2009. *Water: Data and Statistics*. En ligne: <<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTWAT/0,,contentMDK:21701088~menuPK:4818343~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:4602123,00.html>>. Consulté entre le 12 janvier et le 25 juillet 2009.
- Barlow, Maude et Tony Clarke. 2003. *Blue Gold: The Battle Against Corporate Theft of the World's Water*. Toronto: McClelland and Stewart Ltd, 277 p.
- Bergeron, Richard. 1992. *L'anti-développement. Le prix du libéralisme*. Paris : L'Harmattan, pp.1-112.

- Brittain, Victoria. 2002. « Calvary of the Women of Eastern Democratic Republic of Congo (DRC) ». *Review of African Political Economy*, vol. 29, no 93-94, p. 595-601.
- Brown Weiss, Edith. 1990. « Our Rights and Obligations to Future Generations for the Environment ». *The American Journal of International Law*, vol 84, no 1, p.198-207.
- Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). 2009. *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine : Rapport d'enquête et d'audience publique*. Rapport 256. Québec : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 269p.
- Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR). 2008. *Pleins feux sur l'innovation : un partenariat pour la recherche et le développement*. Washington : CGIAR, 20 p.
- Canter, Marielle J. et Stephen N. Ndegwa. 2002. « Environmental Scarcity and Conflict : A Contrary Case from Lake Victoria ». *Global Environmental Politics*, vol. 2, no 3 (août), p. 40-62.
- Cavanagh, John et Jerry Mander (dir. publ.). 2004. *Alternatives to Economic Globalization*. San Francisco: Berrett-Koehler Publishers, 409 p.
- Chossudovsky, Michel. 2004. *Mondialisation de la pauvreté et nouvel ordre mondial*. Montréal : Les Éditions Écosociété, 382 p.
- Clarke, Robin et Jannet King. 2004. *The Water Atlas*. New York: The New York Press, 127 p.
- Coles, Anne et Tina Wallace (dir. publ.). 2005. *Gender, Water and Development*. New York: Berg, 240 p.
- Collard, Andrée. 1988. *Rape of the wild: man's violence against animals and the earth*. Bloomington: Indiana University Press, 187 p.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement. 1989. *Notre avenir à tous*. Montréal : Éditions du Fleuve, 454 p.
- Common Market for Eastern and Southern Africa Treaty. États membres du COMSEA. 1996. En ligne: <www.comesa.int>. Consulté entre le 12 décembre 2008 et le 18 août 2009.

- Conelly, Thomas. 1994. « Population Pressure, Labor Availability, and Agricultural Disintensification: The Decline of Farming on Rusing Island, Kenya ». *Human Ecology*, vol. 22, no 2, p.145-170.
- Consolidated Text of the Treaty of the Southern African Development Community. États membres de la SADC. 2001. En ligne: <www.sadc.int>. Consulté entre le 21 décembre 2008 et le 18 août 2009.
- CRDI. 2006. *Lake Victoria, Africa's Largest Freshwater Lake, Groans as Pollution Takes Toll*. En ligne: <www.idrc.ca/fr/ev-94284-201-1-DO_TOPIC.html>. Consulté le 14 mars 2009.
- East African Community. 1999. Voir Treaty for the Establishment of the East African Community 1999
- _____. 2003. *Brief on the EAC Customs Union*. En ligne: <www.eac.int>. Consulté le 11 janvier 2009.
- _____. 2003a. *Lake Victoria Basin Commission Overview*. En ligne: <www.eac.int>. Consulté entre le 11 janvier et le 18 février 2009.
- _____. 2003b. *Protocol for Sustainable Development of Lake Victoria Basin*. Voir Protocol for Sustainable Development of Lake Victoria Basin 2003.
- _____. 2004. *Protocol on the Establishment of the East African Customs Union*. Voir Protocol on the Establishment of the East African Customs Union 2004.
- _____. 2005. *EAC Development Strategy 2006-2010*. En ligne: <www.eac.int>. Consulté le 11 janvier 2009.
- _____. 2006. *Protocol on Environment and Natural Resources Management*. Voir Protocol on Environment and Natural Resources Management 2006.
- Eaton, Heater. 2005. *Introduction to Ecofeminist Theologies*. New York: T & T Clark International, 142 p.
- Falquet, France J. 2002. *Quand les femmes comptent*. Paris : L'Harmattan, 214 p.
- Gendron, Corinne. 2006. *Le développement durable comme compromis. La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 276 p.

- George, Susan. 1976. *Comment meurt l'autre moitié du monde*. Paris : Robert Laffont, 399 p.
- Getenga, Z.M., F.O. Keng'ara et S.O. Wandiga. 2004. « Determination of Organochlorine Pesticide Residues in Soil and Water from River Nyando Drainage System Within Lake Victoria Basin, Kenya ». *Bulletin of Environmental Contamination and Toxicology*, vol. 72, p. 335-343.
- Griffin, Susan. 1978. *Woman and nature: the roaring inside her*. New York: Harper and Row, 263 p.
- _____. 1997. « Ecofeminism and Meaning ». Voir Warren 1997.
- Harris, Jonathan M. 2000. "Basic Principles of Sustainable Development". *Global Development and Environment Institute*, Working Paper 00-04, 26 p.
- Hydro-Québec. 2009. *Projet de la Romaine*. En ligne : <http://www.hydroquebec.com/romaine/>. Consulté entre le 11 janvier et 19 mars 2009.
- Jørgensen, Sven E., Robert Costanza et Fu-Liu Xu. 2005. *Handbook of Ecological Indicators for Assessment of Ecosystem Health*. New York: CRC Press, 438 p.
- Keza, Jean-Placide. 2005. *Valeurs culturelles et échec de l'aide au développement. Application à l'Afrique subsaharienne*. Paris : L'Harmattan, 303 p.
- Kisamo, D. et R. Mndeme. 2002. « The impact of agrochemicals in production and protection ». *African Newsletter on Occupational Health and Safety*, vol. 12, p.17-20
- Latouche, Serge. 2004. *Survivre au développement: de la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*. Paris : Mille et une nuits, 126 p.
- Lozano, Rodrigo. 2007. « Envisioning Sustainability three-dimensionally », *The Centre For Business Relationships, Accountability, Sustainability and Society*, Working Paper Series No. 39, 19 p.
- MacDougall. 2001. « Lake Victoria: Casualty of Capitalism ». *Monthly Review*, (décembre), p.38-42.

- Medard, Modesta, World Wildlife Fund et Douglas C. Wilson. 1996. « Changing Economic Problems for Women in the Nile Perch Fishing Communities on Lake Victoria ». *Anthropologica*, p.149-172.
- Mellor, Mary. 1997. *Feminism and Ecology*. New York: New York University Press, 221 p.
- Merchant, Carolyn. 1996. *Earthcare : Women and the Environment*. New York : Routledge, 288 p.
- _____. 2005. *Radical Ecology : The Search for a Livable World*. New York : Routledge, 304 p.
- Mies, Maria et Vandana Shiva. 1993. *Ecoféminisme*. Trad. de l'anglais par Edith Rubinsetein. sous la dir. de Maria Mies et Vandana Shiva, p. 9-35, Paris/Montréal : L'Harmattan.
- Mies, Maria. 1993. « Libérer le consommateur ». Voir Mies et Shiva 1993.
- _____. 1993a. « Le mythe du développement par rattrapage ». Voir Mies et Shiva 1993.
- _____. 1993b. « Nouvelles technologies de la reproduction : implications sexistes et racistes ». Voir Mies et Shiva 1993.
- Nath Ghosh, Sailendra. 1990. « Redefining Concepts of Science, Technology and Development ». *Economic and Political Weekly*, vol. 25, no 24/25, p. 1343-1348
- Nayar, K. R. 1994. « Politics of "Sustainable Development" ». *Economic and Political Weekly*, vol. 29, no 22, p.1327-1329.
- Ngowi, A. V. F., T. J. Mbise, A.S.M. Ijani, L. London et O. C. Ajayi. 2007. « Pesticide use by smallholder farmers in vegetable production in Northern Tanzania ». *Crop Protection*, vol. 26, no 11, p. 1617-1624
- Ntiba, M.J., W. M. Kudoja et C.T. Mukasa. 2001. « Management issues in the Lake Victoria watershed ». *Lakes and Reservoirs : Research and Management*, no 6, p. 211-216.
- Odada, Eric O., Daniel O. Olago, Kassim Kulindwa, Micheni Ntiba et Shem Wandiga. 2004. « Mitigation of Environmental Problems in Lake Victoria, East

- Africa : Causal Chain and Policy Options Analyses ». *Ambio*, vol. 33, no 1-2 (février), p.13-23.
- Ogwok, P., J. H. Muyonga et M. L. Sserunjogi. 2009. « Pesticide Residues and Heavy Metals in Lake Victoria Nile Perch, *Lates niloticus*, Belly Flap Oil ». *Bulletin of Environmental Contamination and Toxicology*, vol. 82, p.529-533.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2009. *FAOSTAT*. En ligne : <<http://faostat.fao.org/default.aspx>>. Consulté entre le 12 janvier et 25 juillet 2009.
- Ornvedt, Gail. 1994. « Green Eart, Women's Power, Human Liberation : Women in Peasant Movements in India », in *Close to Home : Women Reconnect Ecology, Health and Development*, sous la dir. de Vandana Shiva, pp.99-112. London : Earthscan Publications.
- Outwater, Anne, Naeema Abrahams et Jacquelyn C. Campbell. 2005. « Women in South Africa : Intentional Violence and HIV/AIDS : Intersections and Prevention ». *Journal of Black Studies*, vol. 35, no 4, p. 135-154.
- Pennington, Mark. 2008. « Hayekian Liberalism and Sustainable Development ». In *Sustainability and Security within Liberal Societies : Learning to Live with the Future*, sous la dir. de Stephen Gough et Andrew Stables, p. 86-112, New York/London : Routledge/Taylor Francis.
- Petrella, Ricardo. 2007. *Pour une nouvelle narration du monde*. Montréal : Écosociété, 176 p.
- _____. 2008. *Le manifeste de l'eau pour le XXIe siècle*. Québec : Fides, 94 p.
- Plumwood, Val. 1997. « Androcentrism and Anthropocentrism : Parallels and Politics ». Voir Warren 1997.
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). 2001. *The 1970s: The Foundation of Modern Environmentalism*. En ligne: <<http://www.unep.org/Geo/geo3/english/045.htm>>. Consulté entre le 15 décembre 2008 et 22 janvier 2009.
- Protocol on Environment and Natural Resources Management. République du Kenya, République unie de la Tanzanie et République de l'Ouganda. 5 juin 2006. En ligne : <www.eac.int>. Consulté le 11 janvier 2009.

Protocol for the Sustainable Development of Lake Victoria Basin. République du Kenya, République unie de Tanzanie et République de l'Ouganda. 29 Novembre 2003. En ligne: <www.eac.int>. Consulté entre le 11 janvier et le 18 août 2009.

Protocol on the Establishment of the East African Customs Union. République du Kenya, République unie de Tanzanie et République de l'Ouganda. 2 mars 2004. En ligne : <http://168.96.200.17/ar/libros/iss/pdfs/eac/customsprot.pdf>. Consulté entre le 11 janvier et le 18 août 2009.

Revised Protocol on Shared Watercourse Resources États membres de la SADC. 2000. En ligne: <www.sadc.int>. Consulté entre le 21 décembre 2008 et le 18 août 2009.

Rios Osorio, Leonardo Alberto, Manuel Ortiz Labato et Xavier Alvarez Del Castillo. 2005. « Debates on Sustainable Development : Towards a Holistic View of Reality ». *Environment, Development and Sustainability*, vol. 5, p. 501-518.

Rist, Gilbert. 1996. *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 426 p.

Riuungu, Catherine. 2005. Kenya flower growers could move to Ethiopia after Lome Convention ends. En ligne : <http://www.intech.unu.edu/highlights/jun_05/EastAfrican%20Story.pdf>. Consulté le 15 février 2009.

Roberts, Wayne. 2008. *The No-Nonsense Guide to World Food*. Toronto: New Internationalist Publications Ltd. 192 p.

Sammy, Wambua. 2004. « Water Privatization in Kenya ». *Global Issue Papers*, No 8. En Ligne : <<http://www.boell.de/downloads/internationalepolitik/GIP8.pdf>>. Consulté le 2 juillet 2010.

Scheren, P.A.G.M., H. A. Zanting et A.M.C. Lemmens. 2000. « Estimation of water pollution sources in Lake Victoria, East Africa : Application and elaboration of the rapid assessment methodology ». *Journal of Environmental Management*, vol. 58, p. 235-248.

Séguin, Rhéal. 2009. *Breakthrough for Hydro-Québec*. En ligne : <<http://www.theglobeandmail.com/news/national/breakthrough-for-hydro-quebec/article1147160/>>. Consulté 14 mai 2009.

Shiva, Vandana. 1993. « L'appauvrissement de l'environnement : les femmes et les enfants en dernier ». Voir Mies et Shiva 1993.

_____. 1993a. « Réductionnisme et régénération : une crise en science ». Voir Mies et Shiva 1993.

_____. 1993b. « Les savoirs indigènes des femmes et la conservation de la biodiversité ». Voir Mies et Shiva 1993

Smith, S. *et al.* 2004. *Ethical Trade in African Horticulture : gender, rights and participation*. En ligne : <http://www.thecommonwealth.org/gtinformation/164419/164962/165007/kenyan_flower_production/>. Consulté le 15 mai 2009.

Statistiques Canada. 2006. *Profil de communauté: la Minganie-Basse-Côte-Nord*. En Ligne. <<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/page.cfm?Lang=E&Geo1=CD&Code1=2498&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=Minganie&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom>>. Consulté le 14 mai 2009.

South African Development Community (SADC) Protocol on Trade. États membres de la SADC. Août 1996. En ligne: <www.sadc.int>. Consulté entre le 21 décembre 2008 et le 18 août 2009.

_____. 2000. *Revised Protocol on Shared Watercourse Resources*. Voir Revised Protocol on Shared Watercourse Resources 2000.

_____. 2001. *Consolidated Text of the Treaty of the Southern African Development Community, As Amended*. Voir Consolidated Text of the Treaty of the Southern African Development Community 2001.

_____. 2003. *Regional Indicative Strategic Development Plan*. En ligne: <www.sadc.int>. Consulté entre le 21 décembre 2008 et le 18 août 2009.

The Treaty for the Establishment of the East African Community. Kenya, Tanzania and Uganda. 30 November 1999. Disponible en ligne: <www.eac.int>. Consulté entre le 18 novembre 2008 et 11 mars 2009.

Warren, Karen. 1996. *Ecological Feminist Philosophies*. Bloomington: Indiana University Press, 270 p.

_____. 1997. *Ecofeminism: Women, Culture, Nature*. Bloomington: Indiana University Press, 472 p.

Wilson, Doug. 2002. « The Global in the Local : the Environmental State and the Management of the Nile Perch Fishery on Lake Victoria ». *The Environmental State Under Pressure*. vol. 10, p.171-192.

Women Working Worldwide. 2008. *Promoting Women Workers' Rights in African Horticulture*. En ligne : < <http://www.women-ww.org/bulletin3.pdf>>. Consulté le 15 mai 2009.